

RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2020-2021



RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2020-2021

Rapport sur le financement des services publics – 2020-2021

Dépôt légal – Juillet 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport sur le financement des services publics	1
1. Faits saillants	3
2. Revenus de tarification par secteur	9
2.1 Ministères.....	9
2.2 Organismes et fonds spéciaux.....	13
2.3 Réseau de la santé	19
2.4 Réseaux de l'éducation.....	21
2.5 Services de garde à contribution réduite	28
2.6 Régimes d'assurance.....	30
2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec	37
3. Mesures pour les ménages à faible revenu	39
4. Comparaison interprovinciale des revenus de tarification.....	43
ANNEXE I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères	47
ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et fonds spéciaux	63

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des ministères

Affaires municipales et Habitation	48
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	49
Assemblée nationale	51
Conseil exécutif	51
Culture et Communications	52
Économie et Innovation	52
Éducation et Enseignement supérieur.....	53
Énergie et Ressources naturelles	53
Famille.....	54
Finances	54
Forêts, Faune et Parcs	55
Immigration, Diversité et Inclusion	56
Justice.....	57
Personne désignée par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections	58
Santé et Services sociaux.....	58
Sécurité publique.....	59
Transports	60
Travail, Emploi et Solidarité sociale.....	61

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux

Autorité des marchés financiers	63
Autorité des marchés publics.....	64
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	64
Centre d'acquisitions gouvernementales.....	64
Centre de services partagés du Québec.....	65
Commission de la capitale nationale du Québec.....	65
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	66
Corporation d'urgences-santé.....	66
École nationale de police du Québec.....	67
École nationale des pompiers du Québec.....	67
Fondation de la faune du Québec	68
Fonds aérien.....	68
Fonds de développement du marché du travail.....	68
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	69
Fonds de partenariat touristique	69
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	70
Fonds de transition énergétique	71
Fonds des biens et des services	71
Fonds des générations.....	72
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux.....	72
Fonds des registres du ministère de la Justice	73
Fonds des réseaux de transport terrestre	74
Fonds des ressources naturelles	75
Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier.....	75
Fonds des services de police	76
Fonds d'information sur le territoire	76
Fonds du centre financier de Montréal	77
Fonds vert.....	77
Héma-Québec	78
Institut de la statistique du Québec	78

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.....	78
Institut national de santé publique du Québec	79
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	79
La Financière agricole du Québec.....	79
Musée d'Art contemporain de Montréal.....	80
Musée de la Civilisation	80
Musée national des beaux-arts du Québec	81
Office des professions du Québec.....	81
Régie de l'assurance maladie du Québec	82
Régie de l'énergie	82
Régie des installations olympiques	83
Régie du bâtiment du Québec	83
Revenu Québec.....	84
Société de développement de la Baie-James.....	84
Société de développement des entreprises culturelles	85
Société de financement des infrastructures locales du Québec.....	85
Société de la Place des Arts de Montréal	85
Société de l'assurance automobile du Québec.....	86
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	86
Société des établissements de plein air du Québec.....	86
Société des Traversiers du Québec	87
Société d'habitation du Québec	87
Société du Centre des congrès de Québec	88
Société du Grand Théâtre de Québec	89
Société du Palais des congrès de Montréal	90
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.....	91
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	91
Société québécoise des infrastructures	92
Société québécoise d'information juridique	92
Tribunal administratif des marchés financiers	92
Tribunal administratif du Québec.....	93
Tribunal administratif du travail	93

RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le *Rapport sur le financement des services publics 2020-2021* fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue dans la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics.

Globalement, en 2020-2021 :

- les revenus de tarification totaux s'élèvent à 18,6 milliards de dollars;
- les revenus de tarification représentent 10,2 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés);
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des réseaux du Québec sont inférieurs de 409 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens, car il permet de mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le rapport présente le portrait des revenus de tarification gouvernementaux en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde à contribution réduite, dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs des différents régimes d'assurance publics, qui sont approuvés par les conseils d'administration des organismes chargés d'administrer ces régimes.

Il est à noter que la tarification des biens et services fournis par les entreprises du gouvernement à vocation commerciale est régie par leurs propres règles de tarification. Ainsi, les revenus provenant de la vente d'électricité par Hydro-Québec sont présentés à titre indicatif dans le présent rapport.

De plus, une comparaison interprovinciale sommaire des revenus de tarification est incluse dans le rapport.

Finalement, des informations détaillées sur la tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021 sont présentées dans les annexes I et II.

❑ Précision sur l'univers du *Rapport sur le financement des services publics*

Le *Rapport sur le financement des services publics* vise à présenter l'ensemble des services publics pour lesquels une tarification est exigée des usagers. Pour cette raison, l'univers du rapport inclut aussi des tarifs encadrés par le gouvernement, qui sont perçus par des entités non gouvernementales. Il s'agit notamment :

- des droits de scolarité perçus par les universités hors du réseau de l'Université du Québec;
- des contributions parentales pour les services de garde à contribution réduite, qui sont payées directement à l'établissement.

La présentation de ces informations permet d'obtenir un portrait plus complet des services publics financés par la tarification et de mieux mesurer l'importance de la tarification dans le financement des services publics.

Note

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2020-2021 selon le statut des organismes gouvernementaux présenté dans le *Budget de dépenses 2020-2021*.

Les données des exercices financiers antérieurs sont redressées de manière à refléter la structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux en vigueur en 2020-2021. Également, les données sur les dépenses ont été ajustées pour inclure le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert annoncé en mars 2021.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Le terme « service », employé seul, réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le *Rapport sur le financement des services publics*.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. FAITS SAILLANTS

❑ Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2020-2021, les revenus de tarification totaux s'élèvent à 18,6 milliards de dollars, soit une baisse de 521 millions de dollars par rapport à 2019-2020. Ces revenus proviennent globalement de deux sources :

- des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, pour un total de 10,1 milliards de dollars, soit 54 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des différents régimes d'assurance, pour un total de 8,5 milliards de dollars, soit 46 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

TABLEAU 1

Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	424	429	429	389
Organismes et fonds spéciaux	4 346	4 722	4 915	4 803
Réseau de la santé	1 795	1 883	1 943	1 767
Réseaux de l'éducation	2 962	3 091	2 836	2 790
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	574	548	406	347
Sous-total	10 101	10 672	10 528	10 097
Régimes d'assurance				
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)	2 618	2 851	2 982	2 944
Assurance automobile (SAAQ)	922	947	972	993
Assurance parentale	2 166	2 285	2 323	2 187
Assurance médicaments	2 114	2 160	2 206	2 249
Assurance stabilisation des revenus agricoles	54	65	72	88
Assurance récolte	22	18	24	27
Sous-total	7 897	8 326	8 578	8 489
TOTAL	17 998	18 998	19 107	18 586

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les revenus des réseaux de l'éducation.

❑ Types de revenus de tarification des services publics

Les revenus de tarification des services publics présentés dans ce rapport se divisent selon les catégories suivantes : les droits et permis, la vente de biens et services, les redevances et les contributions des usagers aux régimes d'assurance publics.

TABLEAU 2

Les types de tarification des services publics

(en millions de dollars)

	2020-2021
Droits et permis	2 028
Vente de biens et services	6 253
Redevances	1 815
Contributions des usagers aux régimes d'assurance publics ⁽¹⁾	8 489
TOTAL	18 586

(1) Il s'agit des contributions des usagers aux régimes d'assurance automobile du Québec, d'assurance santé et sécurité du travail, d'assurance parentale du Québec, d'assurance médicaments du Québec, d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte.

■ Distinction entre les redevances et les autres types de tarification des services publics

Les redevances sont des contreparties exigées par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières.

Par conséquent, elles sont établies selon la valeur commerciale de la ressource et non en fonction d'un niveau de financement visé qui correspond à la proportion d'un bien ou d'un service qui est financée par le tarif.

❑ Importance de la tarification dans le financement total des services publics

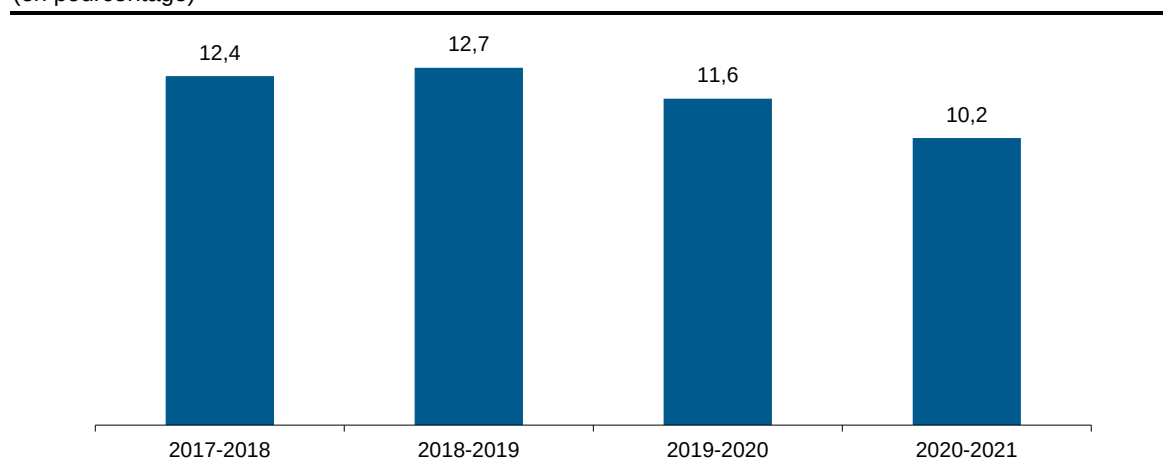
En 2020-2021, les revenus de tarification représentent 10,2 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 12,5 milliards de dollars, pour un financement total de 122,6 milliards de dollars¹.

La part de la tarification en fonction du financement total des services publics observée en 2020-2021 a diminué par rapport à 2019-2020, passant de 11,6 % à 10,2 %. Cette baisse s'explique principalement par la hausse plus importante des dépenses publiques, notamment en raison de la pandémie de COVID-19.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) aux accidentés du travail; les services de ces entités sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

GRAPHIQUE 1

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics (en pourcentage)



Note : Les services publics comprennent les services tarifés et non tarifés.

¹ Le financement total des services publics se rapporte à l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services par le gouvernement, ce qui inclut les dépenses consolidées du gouvernement ainsi que la part du financement assumée par les usagers pour certains services, tel que les frais de scolarité pour les universités hors du réseau de l'Université du Québec.

■ Importance de la tarification par secteur

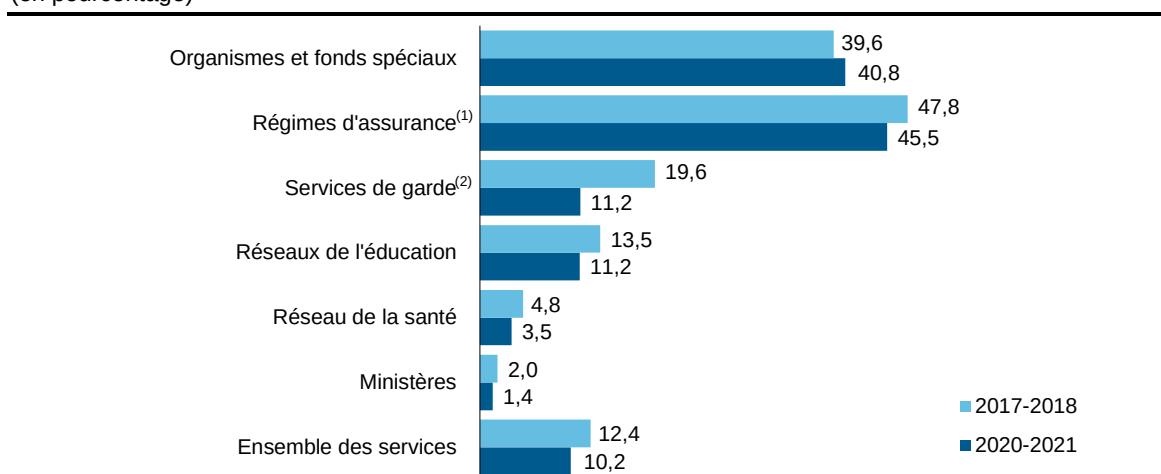
La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est plus élevée pour les organismes et fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation. Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

Entre 2017-2018 et 2020-2021, la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics pour l'ensemble des services a diminué, passant de 12,4 % à 10,2 %. Cette baisse s'explique entre autres par une croissance des dépenses plus élevée que la hausse des revenus de tarification.

Il est à noter que la diminution de la proportion des revenus tarifaires dans le financement des services de garde est due à l'abolition complète de la contribution parentale additionnelle à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour plus de précisions, consultez la section [Services de garde à contribution réduite](#).

GRAPHIQUE 2

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics par secteur (en pourcentage)



Note : Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(1) Les régimes d'assurance comprennent l'assurance médicaments, l'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'assurance récolte.

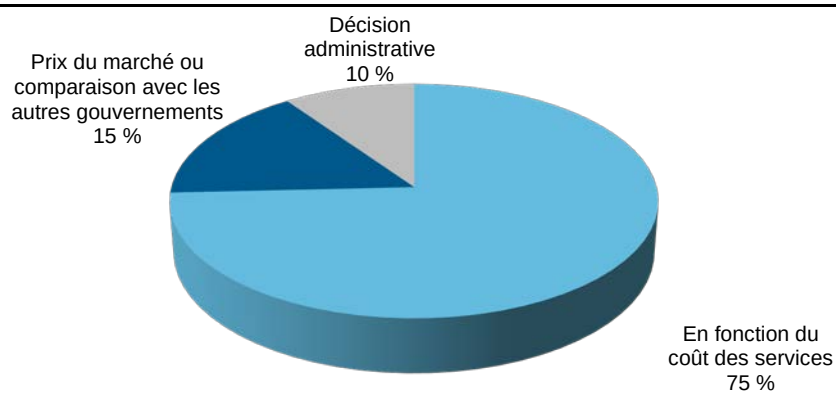
(2) Il s'agit des services de garde à contribution réduite. Ceux-ci comprennent les centres de la petite enfance, les garderies en milieu familial et les garderies privées subventionnées.

❑ Méthodes de fixation des tarifs

En 2020-2021, 75 % des revenus de tarification proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 15 % de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 10 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 3

Mécanismes de fixation des tarifs des services publics (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Indexation des tarifs

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

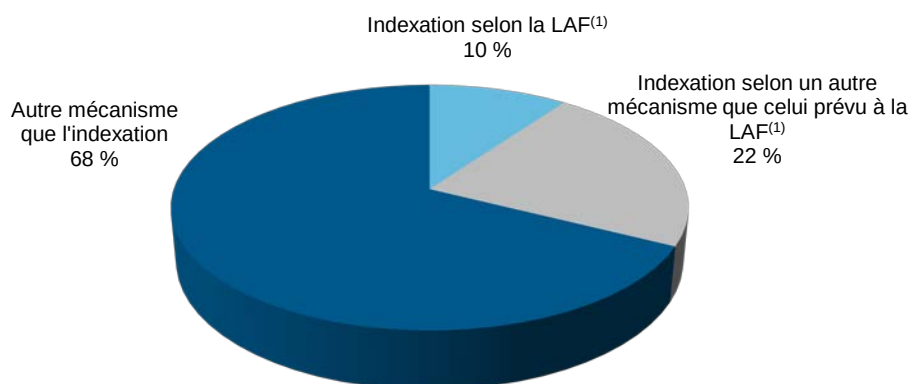
Depuis 2011, la Loi sur l'administration financière (LAF) prévoit que tous les tarifs des ministères et organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception des tarifs déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle; 10 % des revenus de tarification sont assujettis à ce mode d'indexation.

Une proportion de 22 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 68 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 4

Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des services publics (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

2. REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

2.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères s'élèvent à 389 millions de dollars en 2020-2021, soit une baisse de 40 millions de dollars par rapport à 2019-2020, et permettent de financer 1,4 % de leurs dépenses.

TABEAU 3

Revenus de tarification par ministère (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Travail, Emploi et Solidarité sociale	73	76	76	80
Justice	82	84	80	63
Transports	43	44	45	48
Immigration, Francisation et Intégration	55	50	54	42
Forêt, Faune et Parcs	43	41	37	38
Énergie et Ressources naturelles	25	26	30	27
Sécurité publique	43	43	42	25
Famille	17	19	19	22
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	19	19	19	18
Autres	24	25	25	19
Sous-total	423	428	428	383
Revenus de redevances				
Forêts, Faune et Parcs	—	—	—	5
Énergie et Ressources naturelles	2	2	2	2
Sous-total	2	2	2	6
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	424	429	429	389
TOTAL DES DÉPENSES⁽¹⁾	21 558	22 809	27 653	27 415
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	2,0 %	1,9 %	1,6 %	1,4 %

(1) Il s'agit des dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

□ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2020-2021, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élèvent à 383 millions de dollars. Par exemple :

- les revenus du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui totalisent 80 millions de dollars, proviennent en grande partie des activités du Registraire des entreprises du Québec;
- les revenus du ministère de la Justice, qui s'établissent à 63 millions de dollars, proviennent essentiellement des actes juridiques et actes judiciaires. À titre informatif, les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale, tandis que les actes judiciaires

comprennent les frais judiciaires en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances.

❑ **Coût des services tarifés des ministères**

En 2020-2021, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il est possible de déterminer les coûts associés s'établissent à 186 millions de dollars, ce qui représente 48 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances.

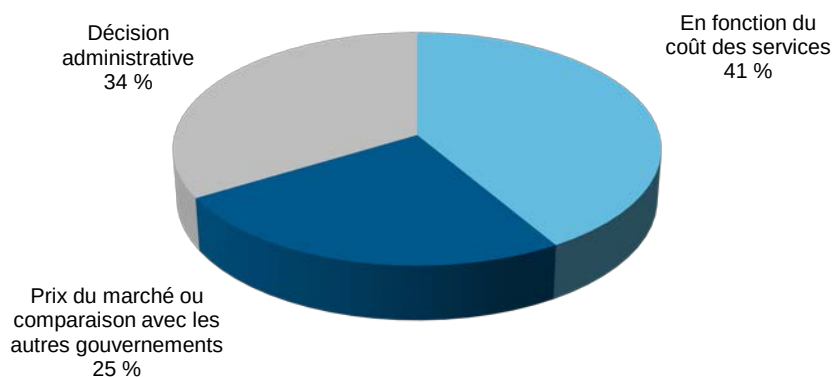
Ces revenus couvrent en moyenne 32 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

❑ **Méthodes de fixation des tarifs des ministères**

En 2020-2021, 41 % des revenus de tarification des ministères proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 25 % de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 34 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 5

Méthodes de fixation des tarifs des ministères – 2020-2021 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

En 2020-2021, une proportion de 60 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

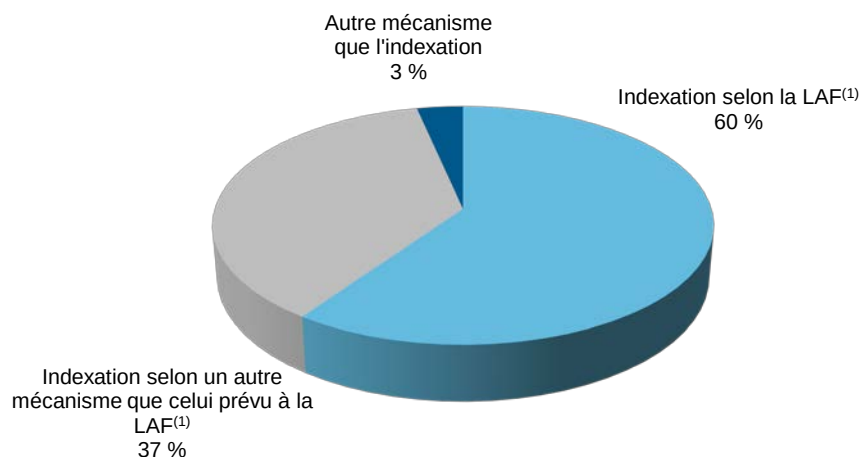
Une proportion de 37 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 3 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 6

Indexation et révision des tarifs des ministères – 2020-2021

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

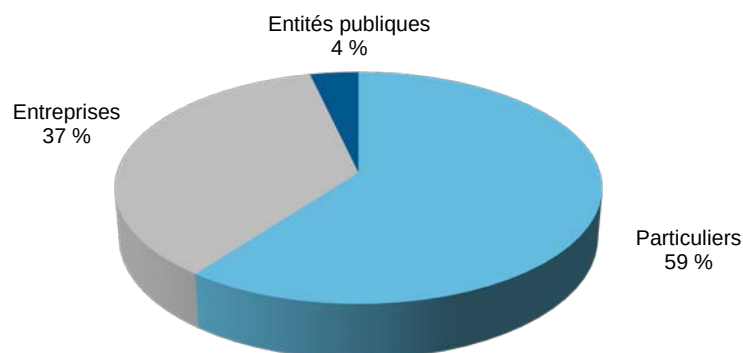
En 2020-2021, les ministères ont perçu 59 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 37 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 4 % des revenus de tarification ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 7

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2020-2021

(en pourcentage des revenus de tarification)



2.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2020-2021, les revenus tarifaires perçus par les organismes et fonds spéciaux totalisent 4,8 milliards de dollars et permettent de financer 40,8 % de leurs dépenses totales.

Les plus importants revenus tarifaires des organismes et fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules, qui s'élèvent à 1,3 milliard de dollars en 2020-2021.

□ Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules

En plus des droits payés lors de la délivrance ou du renouvellement des permis de conduire et des droits d'immatriculation des véhicules, les automobilistes paient des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), des contributions au régime d'assurance automobile du Québec et des contributions au transport en commun.

Quant aux droits sur les permis de conduire et l'immatriculation, qui totalisent 1,3 milliard de dollars en 2020-2021, ils sont répartis de la façon suivante :

- 1,1 milliard de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun;
- 97 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut notamment la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux;
- 92 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun;
- 39 millions de dollars au ministère des Transports, pour financer ses activités.

TABLEAU 4

Revenus de tarification par organisme et fonds spécial
 (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 204	1 227	1 273	1 280
Fonds des services de police	324	342	354	336
Société de l'assurance automobile du Québec	240	249	254	239
Autorité des marchés financiers	135	140	149	176
Fonds d'information sur le territoire	134	135	143	156
Société des établissements de plein air du Québec	120	129	133	124
Société de financement des infrastructures locales du Québec	73	88	90	92
Régie du bâtiment du Québec	69	72	75	76
Régie de l'assurance maladie du Québec	60	77	66	49
Fonds des registres du ministère de la Justice	40	41	42	39
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	37	36	37	39
Fonds aérien	30	37	31	37
Société québécoise des infrastructures	47	48	47	34
Société des Traversiers du Québec	25	23	24	20
Fonds de gestion de l'équipement roulant	23	23	21	20
Régie des installations olympiques	23	22	23	14
Société du Palais des congrès de Montréal	28	28	28	3
Autres	284	302	282	260
Sous-total	2 895	3 017	3 071	2 995
Revenus de redevances				
Fonds des générations ⁽¹⁾	239	366	375	683
Fonds d'électrification et de changements climatiques ⁽²⁾	785	863	997	635
Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier	272	295	275	320
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (FPEDHE) ⁽²⁾	126	129	135	149
Autres	29	52	62	21
Sous-total	1 451	1 705	1 843	1 809
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	4 346	4 722	4 915	4 803
TOTAL DES DÉPENSES⁽³⁾	10 987	9 715	10 294	11 763
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	39,6 %	48,6 %	47,7 %	40,8 %

(1) Sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élèvent à 720 M\$ en 2020-2021.

(2) À compter du 1^{er} novembre 2020, le Fonds d'électrification et de changements climatiques se substitue au Fonds vert. De plus, certaines activités ont été transférées, le 1^{er} novembre 2020, au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (FPEDHE). Ainsi, les redevances pour le prélèvement de l'eau et sur l'élimination des matières résiduelles ont été reclassées dans le FPEDHE.

(3) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et fonds spéciaux

Les revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et fonds spéciaux s'élèvent à 3,0 milliards de dollars en 2020-2021. Par exemple :

- les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre, de 1,3 milliard de dollars, proviennent principalement des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules;
- les revenus du Fonds des services de police, de 336 millions de dollars, proviennent principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec;
- les revenus de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de 239 millions de dollars, se composent des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation conservés par l'organisme pour financer notamment le contrôle routier.

❑ Revenus de redevances des organismes et fonds spéciaux

En 2020-2021, les revenus de redevances des organismes et fonds spéciaux totalisent 1,8 milliard de dollars.

Ces revenus se trouvent principalement dans le Fonds des générations, soit 683 millions de dollars dont 566 millions de dollars provenant de l'exploitation minière, et dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques² avec près de 635 millions de dollars provenant des droits d'émission de gaz à effet de serre.

❑ Coût des services tarifés des organismes et fonds spéciaux

En 2020-2021, les revenus de tarification pour lesquels il est possible de déterminer les coûts des services atteignent 2,8 milliards de dollars, ce qui représente 95 % des revenus de tarification, excluant les redevances.

Ces revenus financent en moyenne 34 % des coûts de prestation des services concernés.

² Le 1^{er} novembre 2020, le Fonds d'électrification et de changements climatiques s'est substitué au Fonds vert.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

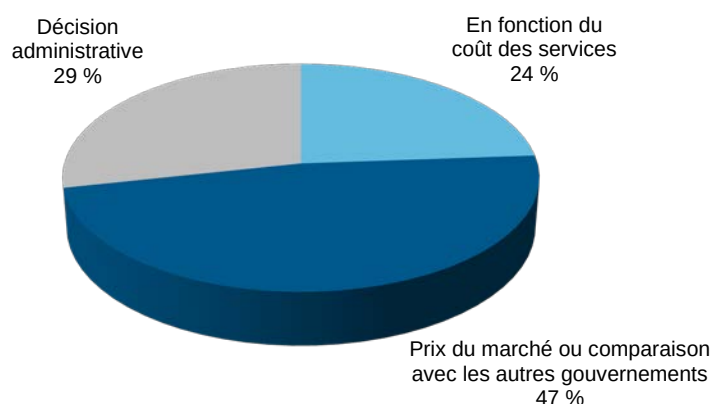
En 2020-2021, 47 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux proviennent de tarifs déterminés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et les établissements touristiques de la Société des établissements de plein air du Québec, ainsi que la vente de permis échangeables du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, sont fixés sur la base du prix du marché.

Les tarifs déterminés par décision administrative représentent 29 % des revenus de tarification.

La proportion restante de 24 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux provient de tarifs établis en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 8

Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2020-2021 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2020-2021, une proportion de 34 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

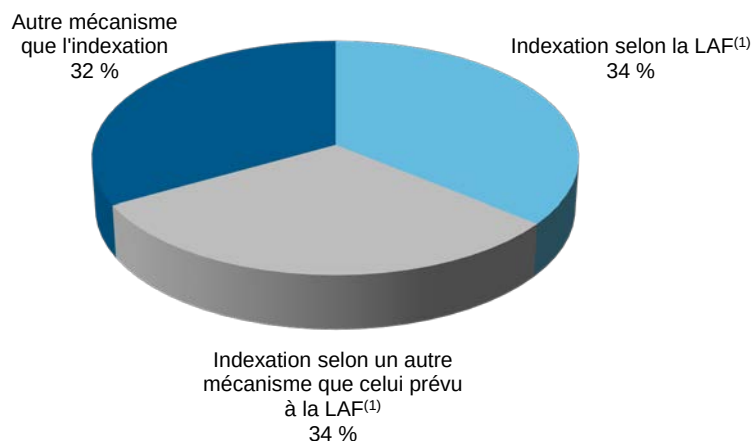
Une proportion de 34 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Pour 32 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs sont révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 9

Mécanismes d'indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2020-2021

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

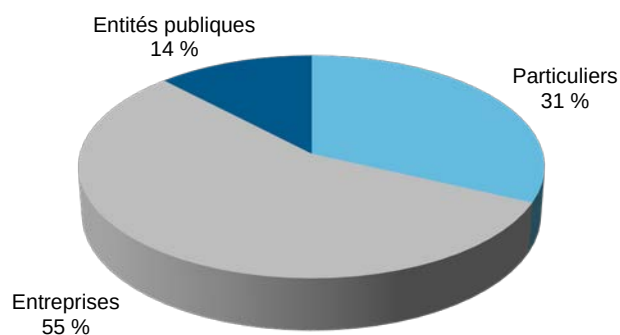
❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

En 2020-2021, les organismes et les fonds spéciaux ont perçu 55 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 31 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 14 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 10

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2020-2021
(en pourcentage des revenus de tarification)



2.3 Réseau de la santé

Les revenus de tarification du réseau de la santé s'élèvent à 1,8 milliard de dollars en 2020-2021. Ils représentent 3,5 % du financement total du réseau. Les régimes d'assurance hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Il est à noter que, depuis le printemps 2020, les frais de stationnement des établissements de santé ont été réduits, comme l'a annoncé le gouvernement dans [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#) de l'automne 2019.

TABEAU 5

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus de tarification – Prestation de soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	865	886	936	914
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	40	38	35	17
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	75	83	87	69
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	41	48	47	28
• Résidents étrangers	83	98	99	77
• Gouvernement du Canada	39	67	80	84
• Autres revenus	7	8	10	7
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	130	135	139	120
Sous-total – Prestation de soins de santé	1 281	1 363	1 433	1 315
Activités commerciales et complémentaires ⁽²⁾	514	520	510	453
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 795	1 883	1 943	1 767
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	35 414	36 604	38 539	48 364
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ	37 209	38 487	40 714	50 131
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	4,8 %	4,9 %	4,8 %	3,5 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie sert à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y trouve par exemple les revenus liés au stationnement et aux services de recherche. Les services de recherche comprennent entre autres les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

❑ Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé

Les contributions des adultes hébergés et les suppléments pour chambres privées et semi-privées sont établis sur la base des coûts de prestation des services, sans en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des rentes établi en conformité avec la Loi sur le régime de rentes du Québec, fixé à 1,0 % au 1^{er} janvier 2021 et à 2,7 % au 1^{er} janvier 2022.

Les tarifs payés par les résidents canadiens, les résidents étrangers ou le gouvernement du Canada sont fixés et révisés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont fixés sur la base des prix du marché et sont révisés annuellement en fonction des conditions du marché.

Comme annoncé par le gouvernement à l'automne 2019, de nouveaux tarifs de stationnement s'appliquent depuis juin 2020 dans tous les établissements de santé du Québec. Les usagers bénéficient de la gratuité pour les deux premières heures de stationnement ainsi que d'un tarif maximal quotidien allant de 7 \$ à 10 \$, selon les régions. Ces nouveaux tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

❑ Information sur l'ensemble du secteur de la santé

En plus du réseau de la santé, le secteur de la santé inclut le ministère de la Santé et des Services sociaux, les organismes offrant des services en santé et services sociaux et le régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élèvent à 4,1 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente 7,4 % de son financement total, qui s'élève pour sa part à 55,3 milliards de dollars.

Pour en savoir plus concernant les données sur le régime public d'assurance médicaments, consultez la section [Régimes d'assurance](#).

TABLEAU 6

Revenus de tarification du secteur de la santé

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Réseau de la santé	1 795	1 883	1 943	1 767
Assurance médicaments	2 114	2 160	2 206	2 249
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	2	2	2
Régie de l'assurance maladie du Québec	60	77	66	49
Corporation d'urgences-santé	14	9	10	8
Institut national de santé publique du Québec	6	6	6	4
Héma-Québec	2	2	2	3
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	—	1	3	3
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 993	4 140	4 238	4 085
FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	41 888	43 225	45 740	55 305
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,5 %	9,6 %	9,3 %	7,4 %

(1) Le financement comprend les dépenses de programmes de la mission Santé et Services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et les autres entités.

2.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation s'élèvent à 2,8 milliards de dollars en 2020-2021. Provenant notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services, ils représentent 11,2 % du financement total des réseaux de l'éducation.

Il est à noter que les réseaux de l'éducation comprennent le réseau scolaire³, le réseau collégial et le réseau universitaire. Les établissements d'enseignement privés subventionnés n'y sont pas inclus.

TABEAU 7

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	1 023	1 036	771	815
Collégial	269	295	272	233
Universitaire	1 670	1 759	1 793	1 742
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	2 962	3 091	2 836	2 790
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	16 787	18 077	19 547	21 064
Taxes scolaires	2 251	1 861	1 545	1 160
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	22 001	23 029	23 928	25 014
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	13,5 %	13,4 %	11,9 %	11,2 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

³ Le réseau scolaire comprend les centres de services scolaires, administrés par un conseil d'administration et quelques commissions scolaires.

❑ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élèvent à 815 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente 5,1 % du financement total du réseau. Il s'agit d'une augmentation de 44 millions de dollars par rapport à 2019-2020⁴.

Il s'agit du réseau où l'on observe le plus faible pourcentage de financement des activités par la tarification, en raison de la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

TABEAU 8

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	7	6	4	5
– Autres ⁽¹⁾	41	31	28	31
Activités d'enseignement ⁽²⁾	62	72	51	54
Ventes de biens et services				
– Services de garde	413	437	307	350
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	425	415	318	323
– Location d'immeubles	41	39	36	25
– Transport scolaire	20	21	16	19
– Services alimentaires	14	15	10	7
– Résidences	0	0	1	1
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 023	1 036	771	815
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	10 700	11 631	12 786	14 063
Taxes scolaires	2 251	1 861	1 545	1 160
FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	13 975	14 529	15 102	16 037
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,3 %	7,1 %	5,1 %	5,1 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre un établissement du réseau scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Cette catégorie comprend, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Cette catégorie inclut notamment des revenus pour l'acquisition de fournitures et du matériel scolaire ainsi que pour la surveillance et le transport du midi.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

⁴ L'exercice financier du réseau scolaire se termine au 30 juin.

■ **Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire**

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts.

Il est à noter que le gouvernement a prévu qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, les élèves qui fréquentent le service de garde en milieu scolaire de façon sporadique pourront bénéficier du même tarif que ceux qui fréquentent le service sur une base régulière. Ces tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation au 1^{er} juillet de chaque année.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire sont établis par les centres de services scolaires et les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

□ Enseignement collégial

Les revenus de tarification du niveau collégial s'élèvent à 233 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente 7,6 % du financement total du réseau.

TABEAU 9

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	79	99	98	91
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	5	6	8	10
Ventes de biens et services	101	97	83	69
Locations	30	30	25	18
Autres revenus ⁽¹⁾	53	63	57	46
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	269	295	272	233
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 480	2 509	2 712	2 828
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	2 749	2 804	2 984	3 062
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,8 %	10,5 %	9,1 %	7,6 %

(1) Cette catégorie inclut, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés en Ontario.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont établis en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service, ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

❑ Enseignement universitaire

Les revenus de tarification du niveau universitaire s'élèvent à près de 1,7 milliard de dollars, ce qui représente 29,5 % du financement total du réseau.

TABEAU 10

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	846	897	909	1 016
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	76	83	88	95
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	63	73	80	51
Frais d'admission et d'inscription et amendes	166	169	174	196
Cotisations aux services aux étudiants	77	81	84	86
Ventes aux étudiants	10	11	31	10
Ventes externes				
– Enseignement et recherche	95	95	89	88
– Soutien administratif (bibliothèque, informatique, etc.)	45	48	65	22
– Services à la collectivité	55	63	78	55
– Services aux étudiants	49	51	46	15
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	189	189	150	107
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 670	1 759	1 793	1 742
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 607	3 937	4 050	4 173
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	5 277	5 696	5 842	5 915
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	31,6 %	30,9 %	30,7 %	29,5 %

(1) Il s'agit d'une estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur. Ce montant maximal est fixé à 2 623 \$ sur la base d'une année de 30 crédits de premier cycle pour la période à compter du trimestre d'automne 2020 jusqu'au trimestre d'été 2021 inclusivement.

Le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la variation annuelle du revenu disponible des ménages par habitant. En 2020-2021, le taux d'indexation applicable est de 3,1 %.

Exceptionnellement pour l'année universitaire 2022-2023, un taux d'indexation basé sur les paramètres du Régime d'imposition des particuliers sera appliqué, soit 2,64 %.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité plus élevés que ceux payés par les étudiants résidents du Québec.

Pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec, les droits de scolarité sont exigés de manière à ce que ceux-ci soient globalement comparables aux droits en vigueur dans les autres universités canadiennes. Les droits de scolarité sont indexés annuellement par un facteur qui permet de les maintenir à un niveau comparable à la moyenne canadienne.

Pour les étudiants étrangers, les droits de scolarité exigés sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglementé. Depuis l'automne 2019, ces volets ont été révisés, comme annoncé dans la [Politique québécoise de financement des universités](#).

Les droits de scolarité du volet réglementé⁵ sont composés de deux éléments, soit les droits qu'acquittent l'ensemble des étudiants et un montant forfaitaire. Ces deux éléments sont déterminés par le gouvernement.

Les droits de scolarité du volet déréglementé concernent les programmes aux premier et deuxième cycles, exception faite des droits payés par les étudiants inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche. Les droits de scolarité et le montant forfaitaire sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Toutefois, les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur balisent la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

⁵ Le volet réglementé couvre toutes les maîtrises dans les formations orientées vers la recherche et tout le troisième cycle.

❑ Informations additionnelles sur le financement des établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois une éducation gratuite au niveau préscolaire ainsi qu'un enseignement gratuit aux niveaux primaire, secondaire et collégial.

Les services d'éducation sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec.

Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus.

Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 9 et le tableau 10, qui présentent uniquement les données du réseau public.

La contribution du gouvernement du Québec aux établissements d'enseignement privés subventionnés représente 49 % du financement au niveau préscolaire, primaire et secondaire et 52 % au niveau collégial.

TABLEAU 11

Financement des établissements d'enseignement privés subventionnés – 2020-2021

	Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		Enseignement collégial	
	En M\$	Proportion	En M\$	Proportion
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	469	30 %	115	38 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	275	18 %	25	8 %
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	744	48 %	140	46 %
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	751	49 %	157	52 %
Autres revenus ⁽²⁾	52	3 %	7	2 %
FINANCEMENT TOTAL	1 548	100 %	305	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Cette catégorie inclut notamment les dons et les revenus de placements.

Source : Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.

2.5 Services de garde à contribution réduite

En 2020-2021, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisent 347 millions de dollars.

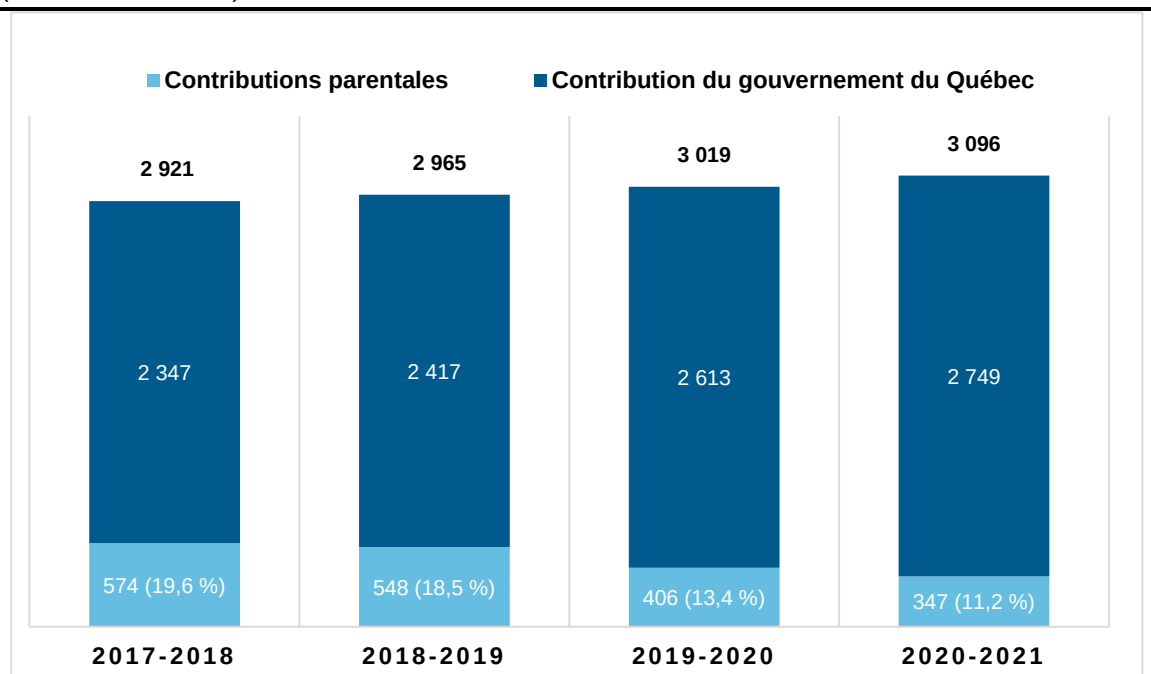
La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par les contributions parentales est passée de 19,6 % en 2017-2018 à 11,2 % en 2020-2021.

La diminution de cette proportion s'explique par l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, annoncée par le gouvernement dans [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#) de l'automne 2019.

Spécifiquement par rapport à 2019-2020, la baisse des contributions parentales en 2020-2021 est due principalement à leur prise en charge par le gouvernement pendant la limitation des services de garde aux travailleurs essentiels dans le contexte de la pandémie.

GRAPHIQUE 11

Financement des services de garde à contribution réduite (en millions de dollars)



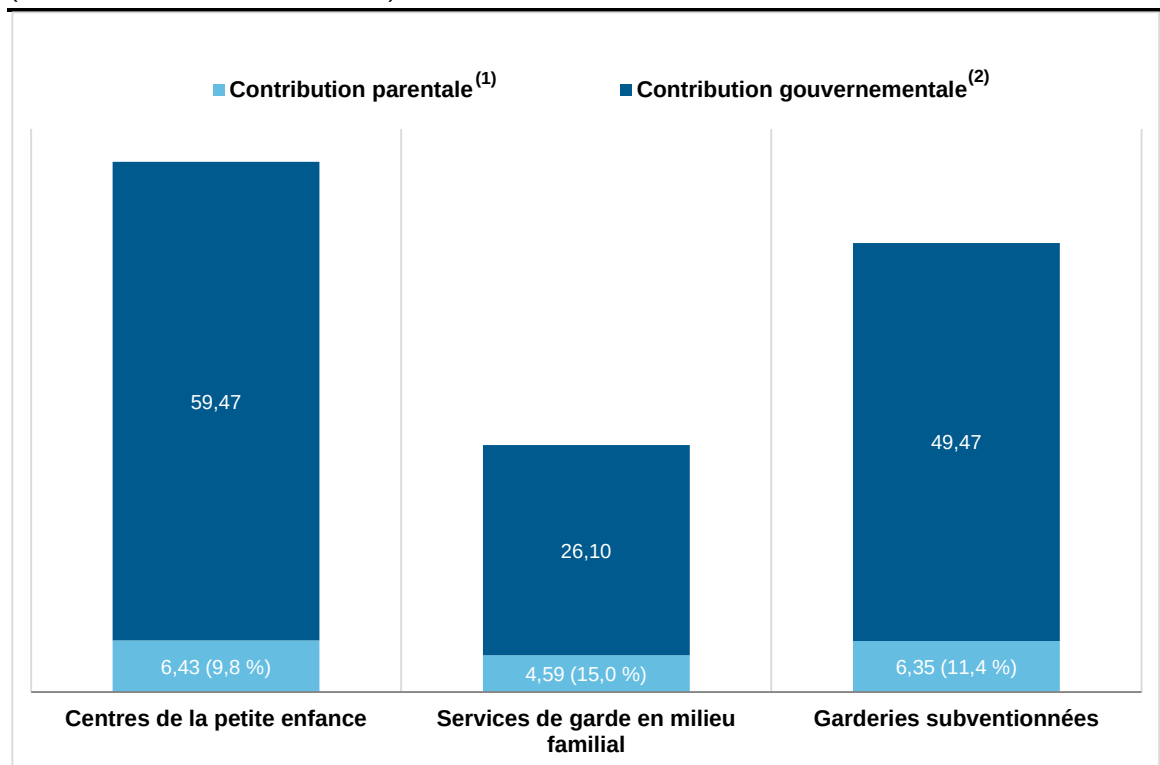
Sources : Ministère de la Famille et ministère des Finances.

Pour l'année 2020-2021, la contribution quotidienne moyenne d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 9,8 % du financement total, comparativement à 15,0 % dans une garderie en milieu familial et à 11,4 % dans une garderie subventionnée.

GRAPHIQUE 12

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée – 2020-2021

(en dollars, sauf indication contraire)



Note : Le nombre de places annualisées tient compte des modifications apportées en cours d'exercice financier au nombre de places subventionnées.

(1) Il s'agit de la contribution parentale moyenne puisqu'une partie des parents, soit ceux recevant de l'aide de dernier recours, sont exemptés du paiement de la contribution parentale.

(2) La contribution gouvernementale inclut l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

□ Indexation annuelle des tarifs

Les tarifs de garde sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs, établi pour quatre exercices financiers dont le plus récent se termine le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

Le tarif quotidien d'un service de garde à contribution réduite est passé de 8,50 \$ en 2021 à 8,70 \$ en 2022.

2.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élèvent à 8,5 milliards de dollars en 2020-2021.

TABEAU 12

Revenus des régimes d'assurance (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST) ⁽¹⁾	2 618	2 851	2 982	2 944
Assurance automobile (SAAQ) ⁽¹⁾	922	947	972	993
Assurance parentale ⁽¹⁾	2 166	2 285	2 323	2 187
Assurance médicaments	2 114	2 160	2 206	2 249
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	54	65	72	88
Fonds d'assurance récolte	22	18	24	27
TOTAL	7 897	8 326	8 578	8 489

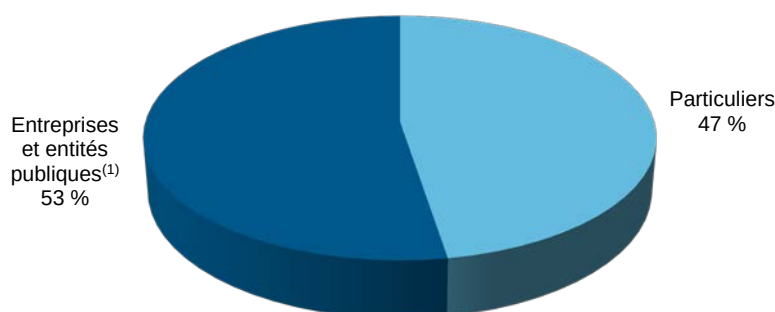
(1) Les exercices financiers de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et du Régime québécois d'assurance parentale se terminent le 31 décembre.

■ Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2020-2021, les revenus des différents programmes d'assurance proviennent à 53 % des entreprises et des entités publiques et à 47 % des particuliers.

GRAPHIQUE 13

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2020-2021



(1) Cette catégorie inclut les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

❑ Assurance santé et sécurité du travail

Le régime québécois de santé et sécurité du travail permet d'indemniser notamment les victimes d'une lésion professionnelle.

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime.

Le régime québécois de santé et sécurité du travail doit financer ses services par les cotisations. Ainsi, les coûts de la prestation de ses services et les tarifs (cotisations) qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles.

Le taux moyen des cotisations à la CNESST est fixé chaque année. Ce taux s'élève à 1,85 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2020-2021, comparativement à 1,79 \$ en 2019-2020.

En 2020-2021, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail a enregistré un excédent de 286 millions de dollars.

TABLEAU 13

Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)				
Cotisations au régime	2 618	2 851	2 982	2 944
Revenus de placement et autres	1 275	612	1 697	1 132
TOTAL DES REVENUS	3 893	3 463	4 679	4 076
Dépenses	3 538	3 752	3 865	3 791
Excédent (déficit)	354	-289	814	286
Excédent (déficit) cumulé	1 641	1 352	2 166	2 452

Note : L'exercice financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail se termine le 31 décembre.

❑ Assurance automobile

Le régime public d'assurance automobile du Québec protège tous les Québécois qui sont victimes d'un accident de la route. Ce régime offre des indemnités en cas de blessures ou de décès résultant d'un accident qui s'est produit au Québec ou ailleurs dans le monde.

Le Fonds d'assurance automobile du Québec, administré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime. Le régime doit se financer à même les cotisations, qui sont déterminées sur la base d'évaluations actuarielles.

La SAAQ ajuste les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime et l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques et financières.

En 2020-2021, le Fonds d'assurance automobile du Québec a enregistré un excédent de 699 millions de dollars.

Il est à noter que la SAAQ a annoncé, le 30 avril 2021, un congé de paiement pour 2022 et 2023 de la contribution d'assurance pour les détenteurs de permis de conduire, qui représente un peu plus de 1 milliard de dollars.

TABLEAU 14

Fonds d'assurance automobile du Québec (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Assurance automobile (SAAQ)				
Cotisations au régime	922	947	972	993
Revenus de placement et autres	912	468	1 171	787
TOTAL DES REVENUS	1 834	1 415	2 143	1 780
Dépenses	1 268	1 085	1 554	1 081
Excédent (déficit)	566	330	589	699
Excédent (déficit) cumulé	3 340	3 670	4 259	4 958

Note : L'exercice financier de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se termine le 31 décembre.

❑ Assurance parentale

Depuis 2006, le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption.

En 2020-2021, le régime a enregistré un excédent de 3 millions de dollars. Les cotisations ont diminué de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Les taux de cotisation se sont établis à :

- 0,494 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs salariés, comparativement à 0,526 % pour 2019;
- 0,692 % du salaire admissible pour les employeurs, comparativement à 0,736 % pour 2019;
- 0,878 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs autonomes, comparativement à 0,934 % pour 2019.

TABLEAU 15

Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Cotisations au régime	2 166	2 285	2 323	2 187
Autres revenus ⁽¹⁾	5	7	21	12
TOTAL DES REVENUS	2 171	2 292	2 343	2 199
Dépenses	1 977	2 010	2 116	2 196
Excédent (déficit)	195	281	227	3
Excédent (déficit) cumulé	-1	281	508	511

Note : L'exercice financier du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements.

Sources : Rapports annuels de gestion du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

❑ Assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 46,7 % à 46,3 % entre 2019-2020 et 2020-2021.

TABEAU 16

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Primes	1 214	1 258	1 234	1 243
Franchises et coassurances	900	902	972	1 006
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	2 114	2 160	2 206	2 249
Coût pour le gouvernement	2 308	2 291	2 520	2 612
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 422	4 451	4 726	4 861
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	47,8 %	48,5 %	46,7 %	46,3 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. En 2020-2021, les personnes âgées de 65 ans ou plus et les autres assurés assument respectivement 45,7 % et 76,6 % des coûts de leurs médicaments.

TABEAU 17

Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'assurés en 2020-2021 (en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	713	530	1 243
Franchises et coassurances	0	735	271	1 006
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 448	801	2 249
COÛT TOTAL	648	3 166	1 046	4 861
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	0,0 %	45,7 %	76,6 %	46,3 %

❑ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents.

Toutefois, pour les volumes trois fois supérieurs à la ferme type⁶, la contribution du gouvernement est équivalente à celle des adhérents.

Ce fonds a pour but de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents. Il a enregistré un excédent de 62 millions de dollars en 2020-2021.

TABEAU 18

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Contributions des adhérents	54	65	72	88
Contributions de La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	109	112	280	175
TOTAL DES REVENUS	163	177	352	263
Compensations aux adhérents	111	238	198	199
Autres dépenses	5	7	8	2
TOTAL DES DÉPENSES	116	245	206	201
Excédent (déficit)	47	-68	147	62
Excédent (déficit) cumulé⁽²⁾	-246	-314	-169	-107
Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux	33 %	37 %	20 %	34 %
Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux	67 %	63 %	80 %	66 %

(1) En 2020-2021, les contributions de La Financière agricole du Québec incluent un versement de 36 M\$ à titre de remboursement d'une partie de sa quote-part du déficit cumulé au 31 mars 2010. En 2019-2020, le versement était de 140 M\$.

(2) L'excédent (déficit) cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles prend en compte le résultat d'exercice et les distributions réalisées au cours de l'exercice financier.

⁶ Comme défini dans le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles de La Financière agricole du Québec.

❑ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. Il a enregistré un déficit de 25 millions de dollars en 2020-2021.

TABEAU 19

Fonds d'assurance récolte (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Contributions des adhérents	22	18	24	27
Contributions de La Financière agricole du Québec	34	26	35	39
Autres revenus ⁽¹⁾	15	15	0	38
TOTAL DES REVENUS	71	59	58	104
Indemnités aux adhérents	41	103	139	129
Autres dépenses	0	0	6	0
TOTAL DES DÉPENSES	41	103	144	129
Excédent (déficit)	30	-45	-86	-25
Excédent (déficit) cumulé	408	363	277	252
Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux	31 %	30 %	41 %	26 %
Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux	48 %	44 %	59 %	38 %

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et les revenus de placements.

2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec

Les revenus de la vente d'électricité au Québec s'élèvent à 11,9 milliards de dollars en 2020, ce qui correspond à une baisse de 500 millions de dollars, soit -4,0 %, par rapport à 2019. Cette baisse est due principalement aux températures plus douces observées pendant la plupart des mois où les besoins de chauffage influent sur la consommation d'énergie de la clientèle.

TABEAU 20

Vente totale d'électricité au Québec par secteur

(en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020
Résidentiel	5 285	5 591	5 752	5 535
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 873	4 016	4 056	3 853
Grands clients industriels et autres	2 605	2 527	2 621	2 541
TOTAL	11 763	12 134	12 429	11 929

Note : Les données sont présentées par année civile.

Source : Rapport annuel 2020 d'Hydro-Québec.

❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec aux consommateurs. Ces tarifs sont établis selon la méthode du coût de service. Cette méthode prévoit quatre composantes, soit :

- les coûts de fourniture d'électricité produite par Hydro-Québec ou achetée à d'autres fournisseurs;
- les coûts de transport de cette électricité;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

À la suite de l'adoption, en décembre 2019, de la Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, la Régie fixera les nouveaux tarifs de distribution d'électricité ou modifiera les tarifs existants tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025. Dans l'intervalle, il est prévu que ces tarifs, après avoir été gelés en 2020-2021, soient indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

TABEAU 21

Processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

2020	2021-2024	2025	2026-2029
Gel tarifaire	Indexation en fonction de l'inflation	Établissement des tarifs par la Régie de l'énergie en fonction du coût du service	Indexation en fonction de l'inflation

Note : À l'exclusion du tarif industriel de grande puissance (tarif L).

Finalement, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

❑ Bloc patrimonial

La Loi sur la Régie de l'énergie prévoit que le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale (bloc patrimonial) est fixé pour un volume de 165 TWh. Pour l'électricité postpatrimoniale vendue au Québec au-delà de ces 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût mentionnées à la section précédente.

Les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale sont définis par la Loi sur la Régie de l'énergie depuis juin 2000 à un niveau fixé initialement à 2,79 ¢/kWh pour un volume de 165 TWh. Ceci représente environ 90 % de l'électricité consommée au Québec.

Le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale est indexé au taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation.

En 2020-2021, le coût de fourniture du bloc patrimonial se situe à 2,96 ¢/kWh, soit le même coût que celui de l'année précédente, en raison du gel tarifaire.

3. MESURES POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

☐ Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- l'Allocation famille, qui améliore le revenu des familles, particulièrement celles à faible ou à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale, prime adaptée et supplément à la prime au travail), qui encouragent les prestataires des programmes d'assistance sociale à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité, qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible ou à moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- le montant pour le soutien des aînés, pour les contribuables de 70 ans ou plus;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

❑ Mesures spécifiques destinées à compenser les ménages à faible revenu

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'assistance sociale pour couvrir certains frais médicaux⁷.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen⁸.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme⁹.

De plus, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. Depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont haussés selon le pourcentage correspondant à celui de la hausse effective du taux général du salaire minimum. Cela permet d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Enfin, le gouvernement augmente régulièrement le salaire minimum.

TABLEAU 22

Historique du salaire minimum (en dollars)

	Taux horaire	Hausse annuelle
1 ^{er} mai 2022	14,25	0,75
1 ^{er} mai 2021	13,50	0,40
1 ^{er} mai 2020	13,10	0,60
1 ^{er} mai 2019	12,50	0,50
1 ^{er} mai 2018	12,00	0,75
1 ^{er} mai 2017	11,25	0,50

Note : Le salaire minimum considéré correspond au taux général et au taux pour les salariés de l'industrie du vêtement.
Sources : Règlement sur les normes du travail et ministère des Finances.

⁷ Ces frais sont, par exemple, liés au transport par ambulance, aux orthèses, aux prothèses, aux lunettes et aux lentilles.

⁸ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

⁹ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

TABLEAU 23

Synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

	Mesures compensatoires
Réseau de la santé	– Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	– Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	– Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	– Aucune contribution pour les prestataires des programmes d'assistance sociale
Transport en commun	– Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	– Gratuité des médicaments prescrits pour les prestataires des programmes d'assistance sociale – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui ont quitté les programmes d'assistance sociale – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées de 65 ans ou plus recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	– Primes au travail – Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Montant pour le soutien des aînés – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	– Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'assistance sociale – Aide juridique

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu
(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2020 ^P
Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles	
– Allocation famille	2 994
– Supplément pour enfant handicapé	102
– Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	57
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires	120
Primes au travail	
– Générale	128
– Adaptée	11
– Supplément aux prestataires d'assistance sociale	4
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	581
Montant pour le soutien des aînés	104
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 732
Indexation du régime d'imposition des particuliers	527
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'assistance sociale ⁽¹⁾	65
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	985
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	4
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	34
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	42
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	8
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	91
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	55
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux prestataires d'assistance sociale	18
Indexation des prestations d'assistance sociale	41

P : Projections.

(1) Pour l'année financière 2020-2021.

(2) En 2020, ce montant exclut une somme de 26 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents.

4. COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES REVENUS DE TARIFICATION

Cette section présente, à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada, une comparaison du portrait global des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux ainsi que par les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

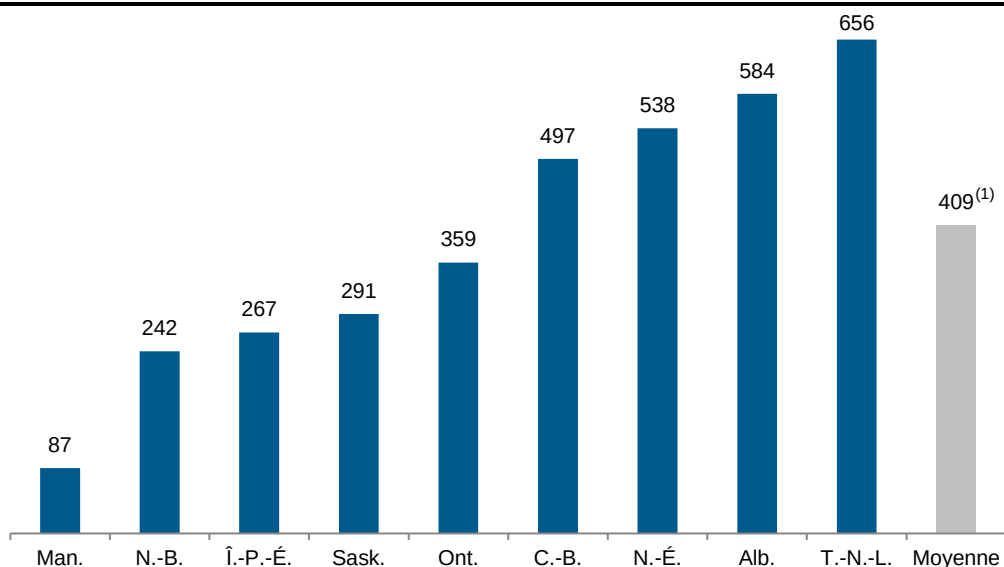
□ Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

La comparaison des données indique que la tarification au Québec est inférieure à celle exigée dans les autres provinces canadiennes.

En 2020-2021, la tarification par habitant au Québec est la plus basse au Canada. Les revenus de tarification au Québec sont inférieurs de 409 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes.

GRAPHIQUE 14

Écarts des revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2020-2021
(en dollars par habitant)



Notes : Il s'agit de la tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.
Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Il est à noter que cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurance, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques.

Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte, en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces.

Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée, étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de l'éducation et de la santé. Plus particulièrement, en 2020-2021 :

- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec sont en moyenne inférieurs de 340 \$ par habitant par rapport aux autres provinces. Cet écart est attribuable aux revenus provenant des frais de scolarité, qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes;
- les revenus de tarification du réseau de la santé du Québec sont en moyenne inférieurs de 91 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec sont en moyenne supérieurs de 21 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 25

Écarts détaillés de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2020-2021 (en dollars par habitant)

	Réseaux de l'éducation	Réseau de la santé	Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽¹⁾	Total
Alberta	144	-163	602	584
Colombie-Britannique	299	198	0	497
Île-du-Prince-Édouard	302	-98	63	267
Manitoba	80	-14	21	87
Nouveau-Brunswick ⁽²⁾	16	194	32	242
Nouvelle-Écosse	443	-8	103	538
Ontario	475	137	-252	359
Saskatchewan	141	-5	156	291
Terre-Neuve-et-Labrador	19	460	177	656
Moyenne canadienne⁽³⁾	340	91	-21	409

Note : Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Cette catégorie exclut les revenus de redevances.

(2) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(3) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Méthodologie

La comparaison présentée précédemment est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du *Rapport sur le financement des services publics*, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le *Rapport sur le financement des services publics* sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

Cette comparaison interprovinciale permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont moins élevés que dans les autres provinces canadiennes. Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifé. L'objectif de cette comparaison est d'illustrer les écarts entre les revenus de tarification prélevés par les différentes provinces canadiennes.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs économiques et politiques, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.

ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, à l'exception des organismes suivants, dont les données sont présentées séparément :

- Régie du logement;
- Office de la protection du consommateur;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

Légende
La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé : – en fonction du coût des services (CS). Pour les besoins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestation sont connus comme l'exige la Politique de financement des services publics, et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements; – selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG); – par décision administrative (DA). La mention « décision administrative » est utilisée pour les tarifs pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service. Ces annexes ne prennent pas en compte les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$. Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'est pas en application au cours de l'année concernée. La mention « nd » indique que la donnée n'est pas disponible. La mention « s. o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

Affaires municipales et Habitation
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
RÉGIE DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par la Régie du logement	4 935	19 251	26 %	3 770	21 391	18 %	CS
Sous-total	4 935	19 251	26 %	3 770	21 391	18 %	
Ventes de biens et services							
Photocopie de documents	36	36	100 %	19	19	100 %	CS
Sous-total	36	36	100 %	19	19	100 %	
TOTAL	4 971	19 286	26 %	3 789	21 411	18 %	

Note : Le 31 août 2020, le Tribunal administratif du logement s'est substitué à la Régie du logement.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	283	765	37 %	302	839	36 %	CS
Études de dossiers	920	2 485	37 %	875	2 431	36 %	CS
Inséminateurs	28	76	37 %	32	88	36 %	CS
Mise en marché	107	288	37 %	106	296	36 %	CS
Pêche commerciale	77	66	116 %	57	60	96 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	108	292	37 %	86	238	36 %	CS
Propriétaire ou gardien de chats ou chiens	—	—	s. o.	103	285	36 %	CS
Régie des marchés agricoles	118	319	37 %	63	176	36 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	14 226	38 529	37 %	13 413	37 259	36 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	24	66	37 %	24	67	36 %	CS
Ventes à l'encan	3	9	37 %	7	18	36 %	CS
Sous-total	15 894	42 896	37 %	15 068	41 757	36 %	
Ventes de biens et services							
Analyse de l'eau potable	6	15	37 %		nd	nd	CS
Cale de halage	101	187	54 %	71	173	41 %	CS
Eau	91	329	28 %	92	349	26 %	CS
Location de service personnel	53	53	100 %	75	75	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	207	214	s. o.	143	145	s. o.	MAG
Photocopie de documents	1	nd	nd	0	nd	nd	CS
Autres aides à l'agriculteur	1 438	3 596	s. o.	1 196	3 168	s. o.	MAG
Sous-total	1 897	4 394	s. o.	1 577	3 910	s. o.	
TOTAL	17 790	47 290	38 %	16 645	45 667	36 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	134	2 427	6 %	120	2 503	5 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	21	476	4 %	14	491	3 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	419	6 139	7 %	412	6 330	7 %	CS
Enlèvement du sol arable	4	286	1 %	2	294	1 %	CS
Études de dossiers	12	190	6 %	12	196	6 %	CS
Sous-total	590	9 517	6 %	560	9 815	6 %	
Ventes de biens et services							
Photocopie de documents	—	—	s. o.	4	98	4 %	CS
Sous-total	—	—	s. o.	4	98	4 %	
TOTAL	590	9 517	6 %	564	9 913	6 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	255	1 674	15 %	268	1 284	21 %	CS
Études de dossiers	11	75	15 %	12	57	21 %	CS
Mise en marché	1	9	15 %	2	7	21 %	CS
Ventes à l'encan	1	8	15 %	1	5	21 %	CS
Sous-total	269	1 767	15 %	282	1 354	21 %	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	2	15	15 %	1	5	21 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	332	2 182	15 %	577	2 771	21 %	CS
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	0	1	15 %	38	182	21 %	CS
Cours	53	345	15 %	49	235	21 %	CS
Inspection des grains	3	21	15 %	2	11	21 %	CS
Photocopie de documents	23	151	15 %	44	211	21 %	CS
Sous-total	413	2 716	15 %	711	3 415	21 %	
TOTAL	682	4 483	15 %	994	4 770	21 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION							
	19 062	61 289	31 %	18 202	60 349	30 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Assemblée nationale (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	350	200	s. o.	144	107	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 419	2 273	s. o.	969	144	s. o.	MAG
Sous-total	2 769	2 474	s. o.	1 113	251	s. o.	
TOTAL	2 769	2 474	s. o.	1 113	251	s. o.	

Conseil exécutif (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	7	7	100 %	0	0	100 %	CS
Matériel et fournitures	2	2	100 %	0	0	100 %	CS
Sous-total	9	9	100 %	0	0	100 %	
TOTAL	9	9	100 %	0	0	100 %	

Note : Les revenus et les coûts sont inférieurs à 500 \$ pour la période 2020-2021.

Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Distribution et projection – Films et matériel vidéo	631	nd	nd	147	nd	nd	DA
Examen de films et de demandes de permis	654	nd	nd	487	nd	nd	DA
Sous-total	1 285	nd	nd	634	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Centre de conservation	483	722	67 %	273	200	137 %	CS
Location de locaux	903	903	s. o.	148	148	s. o.	MAG
Matériel vidéo – Recettes	2 128	nd	nd	1 410	nd	nd	DA
Sous-total	3 513	nd	nd	1 831	nd	nd	
TOTAL	4 799	nd	nd	2 465	nd	nd	

Économie et Innovation

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	37	104	s. o.	25	116	s. o.	MAG
Rembourrage ⁽¹⁾	2 929	209	s. o.	2 761	255	s. o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	124	268	46 %	126	325	39 %	CS
Sous-total	3 090	581	s. o.	2 913	695	s. o.	
TOTAL	3 090	581	s. o.	2 913	695	s. o.	

(1) Les tarifs pour les permis de rembourrage sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Éducation et Enseignement supérieur (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	2	14	14 %	2	17	14 %	CS
Sous-total	2	14	14 %	2	17	14 %	
Ventes de biens et services							
Frais de révision d'examens	1	14	8 %	0	5	8 %	CS
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	7 065	nd	nd	6 794	nd	nd	DA
Sous-total	7 066	nd	nd	6 795	nd	nd	
TOTAL	7 068	nd	nd	6 797	nd	nd	

Énergie et Ressources naturelles (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Études de dossiers	39	nd	s. o.	39	nd	s. o.	MAG
Sous-total	39	nd	s. o.	39	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	1	nd	nd	1	nd	nd	CS
Éolien – Tarif annuel réserve	64	nd	s. o.	23	nd	s. o.	MAG
Frais d'inscription aux tirages au sort	141	nd	nd	171	nd	nd	DA
Frais de vente et de location de terrains	902	nd	s. o.	911	nd	s. o.	MAG
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	1 334	nd	nd	446	nd	nd	DA
Location et concession	24 741	nd	s. o.	25 288	nd	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	17	nd	s. o.	18	nd	s. o.	MAG
Terres de l'État	2 791	nd	s. o.	467	nd	s. o.	MAG
Sous-total	29 992	nd	s. o.	27 324	nd	s. o.	
Redevances							
Régime des eaux	1 545	s. o.	s. o.	1 542	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	1 545	s. o.	s. o.	1 542	s. o.	s. o.	
TOTAL	31 576	nd	s. o.	28 904	nd	s. o.	

Famille
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	451	880	51 %	300	592	51 %	CS
Sous-total	451	880	51 %	300	592	51 %	
TOTAL	451	880	51 %	300	592	51 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires – Dossiers publics	13 498	60 538	22 %	17 815	66 227	27 %	CS
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	4 863	298	s. o.	3 714	305	s. o.	MAG
Sous-total	18 361	60 836	s. o.	21 529	66 532	s. o.	
TOTAL	18 361	60 836	s. o.	21 529	66 532	s. o.	
TOTAL – FAMILLE	18 812	61 716	s. o.	21 829	67 125	s. o.	

Finances
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	55	56	97 %	0	0	s. o.	CS
Sous-total	55	56	97 %	0	0	s. o.	
TOTAL	55	56	97 %	0	0	s. o.	

Note : Il n'y a pas eu de biens ou de services tarifés au ministère des Finances au cours de l'exercice 2020-2021.

Forêts, Faune et Parcs
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits pour activités commerciales	1 165	nd	s. o.	1 181	nd	s. o.	MAG
Études de dossiers	575	nd	nd	584	nd	nd	DA
Permis commerciaux et particuliers	279	nd	s. o.	273	nd	s. o.	MAG
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	34 936	nd	s. o.	35 605	nd	s. o.	MAG
Sous-total	36 955	nd	s. o.	37 644	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Disposition des bois confisqués	0	nd	s. o.	4	nd	s. o.	MAG
Location et concession	54	nd	nd	40	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	2	nd	nd	−2	nd	nd	DA
Protection des forêts ⁽¹⁾	−15	nd	nd	−17	nd	nd	DA
Terres de l'État	—	—	s. o.	58	nd	s. o.	MAG
Sous-total	42	nd	nd	83	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	—	s. o.	s. o.	4 621	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	—	s. o.	s. o.	4 621	s. o.	s. o.	
TOTAL	36 996	nd	s. o.	42 347	nd	s. o.	

(1) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs s'expliquent par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

Immigration, Diversité et Inclusion
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Certificats d'acceptation – Étudiants ⁽¹⁾	13 914	9 739	143 %	12 131	11 372	107 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	6 087	10 446	58 %	6 811	15 987	43 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	24 930	22 217	112 %	15 309	19 400	79 %	CS
Consultant en immigration ⁽¹⁾	230	305	75 %	436	376	116 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	4 068	3 272	124 %	2 373	3 800	62 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire ⁽¹⁾	3 528	3 346	105 %	3 785	3 322	114 %	CS
Sous-total	52 757	49 324	107 %	40 845	54 257	75 %	
Ventes de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 718	3 634	47 %	1 529	4 518	34 %	CS
Photocopie de documents	2	nd	nd	0	nd	nd	DA
Sous-total	1 719	3 634	47 %	1 529	4 518	34 %	
TOTAL	54 476	52 958	103 %	42 374	58 775	72 %	

(1) Ces tarifs sont inscrits dans la Loi sur l'immigration au Québec.

Justice

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Actes judiciaires	40 595	137 629	29 %	32 247	145 126	22 %	CS
Actes juridiques	34 684	125 632	28 %	26 216	132 489	20 %	CS
Formules et documents	352	nd	nd	291	nd	nd	DA
Sous-total	75 631	263 261	29 %	58 753	277 615	21 %	
TOTAL	75 631	263 261	29 %	58 753	277 615	21 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	35	254	14 %	25	254	10 %	CS
Agents de voyage	661	907	73 %	436	907	48 %	CS
Certificats d'exemption	40	15	274 %	75	15	510 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	11	116	10 %	16	116	14 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	2 100	2 362	89 %	2 028	2 362	86 %	CS
Conseillers en voyage	458	346	132 %	331	346	96 %	CS
Prêteurs d'argent	165	682	24 %	175	682	26 %	CS
Représentants d'agent de recouvrement	7	148	s. o.	129	148	88 %	CS
Service de règlement de dettes	0	89	s. o.	2	89	2 %	CS
Studios de santé	379	537	71 %	285	537	53 %	CS
Vendeurs itinérants	553	810	68 %	511	810	63 %	CS
Sous-total	4 409	6 266	70 %	4 014	6 266	64 %	
Ventes de biens et services							
Actes juridiques	19	nd	nd	7	nd	nd	DA
Sous-total	19	nd	nd	7	nd	nd	
TOTAL	4 427	6 266	71 %	4 021	6 266	64 %	
TOTAL – JUSTICE	80 058	269 527	30 %	62 775	283 881	22 %	

Personne désignée par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	350	1 996	18 %	347	1 963	18 %	CS
Frais relatifs aux opérations bancaires facturés aux entités politiques	24	27	91 %	27	34	80 %	CS
Location d'espaces de stationnement	73	70	104 %	15	73	21 %	CS
Sous-total	447	2 093	21 %	390	2 070	19 %	
TOTAL	447	2 093	21 %	390	2 070	19 %	

Santé et Services sociaux
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Permis pour les centres médicaux spécialisés ⁽¹⁾	1 999	717	279 %	1 916	753	254 %	DA
Sous-total	1 999	717	279 %	1 916	753	254 %	
TOTAL	1 999	717	279 %	1 916	753	254 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé en biologie médicale et en radiologie.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 121	1 121	100 %	430	430	100 %	CS
Formules et documents	1	1	100 %	3	3	100 %	CS
Location de chambres et pension	3 449	3 882	89 %	4 193	4 868	86 %	CS
Matériel et fournitures	5	5	s. o.	2	2	s. o.	MAG
Recouvrement de tiers	7	7	100 %	3	3	100 %	CS
Sous-total	4 582	5 016	91 %	4 632	5 306	87 %	
TOTAL	4 582	5 016	91 %	4 632	5 306	87 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX ⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	597	244	s. o.	–21	166	s. o.	MAG
Bingo	1 154	1 043	111 %	780	1 079	72 %	CS
Concours publicitaires	3 891	959	s. o.	3 887	1 213	s. o.	MAG
Courses	59	675	9 %	59	774	8 %	CS
Études de dossiers	514	nd	nd	–41	nd	nd	DA
Loteries – Tirages ⁽²⁾	1 755	672	s. o.	–194	546	s. o.	MAG
Loteries – Vidéo	6 305	13 297	s. o.	5 235	7 249	s. o.	MAG
Permis d'alcool – Détaillants	13 465	49 895	s. o.	7 619	51 631	s. o.	MAG
Permis d'alcool pour réunion ⁽³⁾	5 430	2 907	187 %	21	2 810	1 %	CS
Production industrielle de boissons	1 747	2 392	73 %	1 584	3 254	49 %	CS
Sports de combat	227	1 152	20 %	36	500	7 %	CS
Sous-total	35 144	73 236	s. o.	18 966	69 222	s. o.	
TOTAL	35 144	73 236	s. o.	18 966	69 222	s. o.	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	481	nd	nd	332	nd	nd	DA
Sous-total	481	nd	nd	332	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	1 598	1 598	100 %	1 384	1 384	100 %	CS
Sous-total	1 598	1 598	100 %	1 384	1 384	100 %	
TOTAL	2 080	nd	nd	1 716	nd	nd	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	41 805	79 850	s. o.	25 314	75 912	s. o.	

(1) Selon les données du rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

(2) Les tarifs relatifs aux licences de tirages sont inscrits dans la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

(3) Les tarifs relatifs aux permis d'alcool sont inscrits dans la Loi sur les permis d'alcool.

Transports
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Droits portuaires	—	—	s. o.	877	nd	nd	DA
Immatriculation pour véhicules hors normes et droits divers ⁽¹⁾	37 630	s. o.	s. o.	39 041	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	37 630	s. o.	s. o.	39 918	s. o.	s. o.	
Ventes de biens et services							
Analyse en laboratoire	141	141	100 %	73	73	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	758	758	s. o.	976	976	s. o.	MAG
Location et développement des ports	—	—	s. o.	314	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	50	50	s. o.	49	49	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	11	11	s. o.	1	1	s. o.	MAG
Sous-total	959	959	s. o.	1 413	1 099	s. o.	
TOTAL	38 590	s. o.	s. o.	41 331	s. o.	s. o.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 574	nd	nd	2 628	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 887	nd	nd	2 972	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	190	nd	nd	188	nd	nd	CS
Transfert de permis	407	nd	nd	191	nd	nd	CS
Transport commercial public	327	nd	nd	326	nd	nd	CS
Sous-total	6 385	nd	nd	6 305	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	38	nd	nd	33	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	12	nd	nd	15	nd	nd	CS
Photocopie de documents	9	nd	nd	7	nd	nd	CS
Sous-total	60	nd	nd	54	nd	nd	
TOTAL	6 444	11 215	57 %	6 359	11 877	54 %	
TOTAL – TRANSPORTS	45 034	s. o.	s. o.	47 690	s. o.	s. o.	

(1) Aucune dépense n'est assumée par le Ministère pour ce revenu de tarification. Le mandataire (Société de l'assurance automobile du Québec) perçoit un montant pour chaque transaction plutôt que de refacturer la prestation du service au Ministère.

Travail, Emploi et Solidarité sociale
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	14 944	nd	nd	17 777	nd	nd	DA
Publicité légale des entreprises ^{(1),(2)}	58 295	nd	nd	60 446	nd	nd	DA
Sous-total	73 238	nd	nd	78 223	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	0	0	100 %	1	nd	nd	CS
Frais de perception	2 196	2 196	100 %	1 303	1 303	100 %	CS
Photocopie de documents	850	850	100 %	831	nd	nd	CS
Sous-total	3 045	3 045	100 %	2 134	nd	nd	
TOTAL	76 284	nd	nd	80 357	nd	nd	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Cette catégorie inclut les revenus perçus par Revenu Québec au moment de la déclaration de revenus des sociétés.

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

Autorité des marchés financiers (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	1 692	4 142	41 %	1 892	4 348	44 %	CS
Analyse des guides de distribution	129	3 697	3 %	0	4 214	0 %	CS
Certification des représentants – Inscription des cabinets	8 477	16 823	50 %	9 369	20 631	45 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	31 207	30 677	102 %	30 755	31 269	98 %	CS
Financement des sociétés	58 656	29 043	s. o.	63 600	35 955	s. o.	MAG
Informations financières	5 638	23 655	s. o.	5 971	14 411	s. o.	MAG
Inscriptions des ESM ⁽²⁾ , firmes en instruments dérivés et en valeurs mobilières	22 100	4 785	s. o.	23 807	5 303	s. o.	MAG
Inspections	437	3 410	s. o.	276	6 636	s. o.	MAG
Permis	58	747	8 %	26	671	4 %	CS
Autres services	22	705	3 %	18	819	2 %	CS
Sous-total	128 416	117 684	s. o.	135 714	124 257	s. o.	
Ventes de biens et services							
Biens et services divers	521	3 682	14 %	902	3 865	23 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôts	19 676	s. o.	s. o.	39 752	s. o.	s. o.	CS
Sous-total	20 197	3 682	s. o.	40 654	3 865	s. o.	
TOTAL	148 613	121 366	s. o.	176 368	128 122	s. o.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

(2) Entreprises de services monétaires.

Note : Les données des organismes et fonds spéciaux sont présentées selon leur année financière.

Autorité des marchés publics
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Autorisations et vérifications en vertu de la LCOP ⁽¹⁾	2 652	2 906	91 %	3 037	2 980	102 %	CS
Sous-total	2 652	2 906	91 %	3 037	2 980	102 %	
TOTAL	2 652	2 906	91 %	3 037	2 980	102 %	

(1) Loi sur les contrats des organismes publics.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces de stationnement	1 118	859	s. o.	470	867	s. o.	MAG
Location de salles	364	306	s. o.	174	281	s. o.	MAG
Photocopie de documents	219	216	s. o.	176	176	s. o.	MAG
Autres revenus	197	258	s. o.	21	141	s. o.	MAG
Sous-total	1 898	1 639	s. o.	841	1 465	s. o.	
TOTAL	1 898	1 639	s. o.	841	1 465	s. o.	

Centre d'acquisitions gouvernementales
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Appels d'offres et acquisitions	—	—	s. o.	3 314	3 249	102 %	CS
Communications	—	—	s. o.	770	713	108 %	CS
Ressources matérielles	—	—	s. o.	755	733	103 %	CS
Sous-total	—	—	s. o.	4 839	4 695	103 %	
TOTAL	—	—	s. o.	4 839	4 695	103 %	

Note : Le 1^{er} septembre 2020, le Centre de services partagés du Québec est officiellement aboli. À compter de cette date, les revenus sont présentés principalement dans les tableaux du Centre d'acquisitions gouvernementales et du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux.

Centre de services partagés du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Appels d'offres et acquisitions	5 701	5 701	100 %	1 864	1 864	100 %	CS
Communications	5 849	5 849	100 %	1 620	1 620	100 %	CS
Ressources humaines et matérielles	229	229	100 %	27	27	100 %	CS
Services de documentation	406	406	100 %	105	105	100 %	CS
Services Web	4	4	100 %	2	2	100 %	CS
Technologies de l'information	10 216	10 216	100 %	4 844	4 844	100 %	CS
Sous-total	22 406	22 406	100 %	8 461	8 461	100 %	
TOTAL	22 406	22 406	100 %	8 461	8 461	100 %	

Note : Pour l'exercice 2020-2021, les données correspondent à la période du 1^{er} avril au 31 août inclusivement. Le 1^{er} septembre 2020, le Centre de services partagés du Québec a été officiellement aboli, et à compter de cette date, les revenus sont présentés principalement dans les tableaux du Centre d'acquisitions gouvernementales et du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux.

Commission de la capitale nationale du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	77	218	s. o.	4	100	s. o.	MAG
Billetterie	529	669	s. o.	0	369	s. o.	MAG
Produits dérivés	153	90	s. o.	16	10	s. o.	MAG
Revenus de location	593	481	s. o.	849	561	s. o.	MAG
Ventes de publications	3	4	s. o.	0	0	s. o.	MAG
Sous-total	1 355	1 462	s. o.	869	1 040	s. o.	
TOTAL	1 355	1 462	s. o.	869	1 040	s. o.	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces	291	227	s. o.	140	181	s. o.	MAG
Programmes et activités de formation	1 222	29 775	4 %	1 143	30 669	4 %	CS
Sous-total	1 513	30 002	5 %	1 284	30 850	4 %	
TOTAL	1 513	30 002	5 %	1 284	30 850	4 %	

Corporation d'urgences-santé
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport ambulancier – Autres	455	2 222	20 %	337	2 233	15 %	CS
Transport ambulancier – Particuliers	9 077	44 331	20 %	7 094	47 005	15 %	CS
Ventes de biens et services divers	630	510	s. o.	425	302	s. o.	MAG
Sous-total	10 162	47 063	22 %	7 856	49 540	16 %	
TOTAL	10 162	47 063	22 %	7 856	49 540	16 %	

École nationale de police du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formation et services aux autres clientèles	1 366	5 552	25 %	1 163	5 295	22 %	CS
Formation initiale en enquête et en gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	2 622	5 858	45 %	3 038	6 783	45 %	CS
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	7 863	15 490	51 %	8 028	14 311	56 %	CS
Inscriptions	1 467	1 536	s. o.	2 785	1 796	s. o.	MAG
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	2 969	5 503	54 %	3 865	6 594	59 %	CS
Service de l'hôtellerie	2 024	5 466	37 %	3 284	7 035	47 %	CS
Sous-total	18 311	39 404	46 %	22 163	41 815	53 %	
TOTAL	18 311	39 404	46 %	22 163	41 815	53 %	

(1) Sont incluses les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Cours	1 073	1 794	60 %	1 608	2 094	77 %	CS
Matériel didactique	453	355	s. o.	523	238	s. o.	MAG
Autres	81	43	s. o.	60	44	s. o.	MAG
Sous-total	1 606	2 193	73 %	2 191	2 376	92 %	
TOTAL	1 606	2 193	73 %	2 191	2 376	92 %	

Fondation de la faune du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 145	9 225	45 %	4 121	9 463	44 %	CS
Sous-total	4 145	9 225	45 %	4 121	9 463	44 %	
TOTAL	4 145	9 225	45 %	4 121	9 463	44 %	

Fonds aérien
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Service aérien	30 516	30 093	s. o.	37 318	36 749	s. o.	MAG
Sous-total	30 516	30 093	s. o.	37 318	36 749	s. o.	
TOTAL	30 516	30 093	s. o.	37 318	36 749	s. o.	

Fonds de développement du marché du travail
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	27	43	62 %	16	30	52 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	363	585	62 %	341	659	52 %	CS
Qualification réglementée	1 154	1 859	62 %	1 213	2 348	52 %	CS
Sous-total	1 543	2 487	62 %	1 569	3 037	52 %	
TOTAL	1 543	2 487	62 %	1 569	3 037	52 %	

Fonds de gestion de l'équipement roulant
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	21 084	21 084	100 %	20 236	20 236	100 %	CS
Sous-total	21 084	21 084	100 %	20 236	20 236	100 %	
TOTAL	21 084	21 084	100 %	20 236	20 236	100 %	

Fonds de partenariat touristique
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Biens et services touristiques	733	nd	s. o.	12	nd	s. o.	MAG
Location d'espaces	682	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Sous-total	1 415	nd	s. o.	12	nd	s. o.	
TOTAL	1 415	nd	s. o.	12	nd	s. o.	

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	999	1 051	95 %	983	1 150	85 %	CS
Attestations d'assainissement	7 590	3 321	229 %	5 279	3 043	173 %	CS
Autorisations environnementales	4 537	4 003	113 %	4 455	3 869	115 %	CS
Compensations financières – Milieux humides et hydriques ⁽¹⁾	20 260	nd	s. o.	26 173	nd	s. o.	CS
Droits pour activités commerciales	11	11	100 %	10	10	100 %	CS
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 325	1 123	118 %	1 119	1 284	87 %	CS
Régime des eaux	1 831	390	470 %	680	467	146 %	CS
Sécurité des barrages	967	1 070	90 %	815	1 075	76 %	CS
Sous-total	37 521	10 968	s. o.	39 514	10 898	s. o.	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	70	70	100 %	13	13	100 %	CS
Financement des activités du CEAEQ ⁽²⁾	2 187	8 595	25 %	1 307	1 514	86 %	CS
Gestion des barrages publics	2 765	2 809	98 %	3 255	2 936	111 %	CS
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	11	11	100 %	9	7	125 %	CS
Location et concession	1 133	853	s. o.	1 149	922	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	197	148	s. o.	369	296	s. o.	MAG
Sous-total	6 362	12 486	51 %	6 102	5 688	107 %	
Redevances							
Redevances pour le prélèvement de l'eau ⁽³⁾	3 033	s. o.	s. o.	4 096	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles ⁽³⁾	132 086	s. o.	s. o.	145 263	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	135 118	s. o.	s. o.	149 359	s. o.	s. o.	
TOTAL	179 001	23 455	s. o.	194 975	16 585	s. o.	

(1) Tarifs perçus en vertu du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Les activités de restauration des milieux humides et hydriques ont pris du retard en raison de la pandémie de COVID-19 déclarée en mars 2020.

(2) Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

(3) Ces activités ont été transférées le 1^{er} novembre 2020, après la sanction de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification. Auparavant, ces activités relevaient du Fonds vert.

Fonds de transition énergétique

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures ⁽¹⁾	0	nd	nd	1 461	nd	nd	DA
Sous-total	0	nd	nd	1 461	nd	nd	
Redevances							
Redevances et droits sur les substances soutirées	60	s. o.	s. o.	57	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'énergie ⁽²⁾	22 771	s. o.	s. o.	26 235	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	22 831	s. o.	s. o.	26 293	s. o.	s. o.	
TOTAL	22 831	s. o.	s. o.	27 753	s. o.	s. o.	

Note : Le 1^{er} novembre 2020, le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques s'est substitué au Fonds de transition énergétique (FTE).

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2020, les revenus de licences d'exploration, de production et de stockage ainsi que les autorisations d'exploiter de la saumure sont partagés entre le volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles et le FTE.

(2) Les redevances sur l'énergie sont maintenant comptabilisées dans le FTE en raison de l'abolition de l'organisme Transition énergétique Québec le 1^{er} novembre 2020.

Fonds des biens et des services

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services du Directeur de l'état civil ⁽¹⁾	18 499	20 955	88 %	15 145	19 171	79 %	CS
Sous-total	18 499	20 955	88 %	15 145	19 171	79 %	
TOTAL	18 499	20 955	88 %	15 145	19 171	79 %	

(1) Ces services sont, entre autres, la délivrance de certificats ou de copies d'actes relatifs à des événements de vie (naissance, mariage, union civile et décès).

Fonds des générations (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais, droits et loyers miniers	9 219	s. o.	s. o.	7 377	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	9 219	s. o.	s. o.	7 377	s. o.	s. o.	
Redevances							
Énergie électrique produite	80 585	s. o.	s. o.	98 364	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation minière	276 780	s. o.	s. o.	566 223	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation sable, gravier et autres	2 943	s. o.	s. o.	2 916	s. o.	s. o.	MAG
Forces hydrauliques	14 568	s. o.	s. o.	15 084	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	374 876	s. o.	s. o.	682 588	s. o.	s. o.	
TOTAL	384 095	s. o.	s. o.	689 965	s. o.	s. o.	

Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services administratifs en matière de ressources humaines	—	—	s. o.	1	1	100 %	CS
Services de plateformes technologiques	—	—	s. o.	7 164	7 164	100 %	CS
Services non commercialisés	—	—	s. o.	484	484	100 %	CS
Sous-total	—	—	s. o.	7 648	7 648	100 %	
TOTAL	—	—	s. o.	7 648	7 648	100 %	

Note : Le 1^{er} septembre 2020, le Centre de services partagés du Québec a officiellement été aboli. À compter de cette date, les revenus sont présentés principalement dans les tableaux du Centre d'acquisitions gouvernementales et du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux.

Fonds des registres du ministère de la Justice
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	618	887	70 %	583	786	74 %	CS
Sous-total	618	887	70 %	583	786	74 %	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	4	325	1 %	4	350	1 %	CS
Honoraires de certification	26	1 721	s. o.	32	1 420	s. o.	MAG
Registre des lobbyistes ⁽¹⁾	0	1 439	s. o.	0	1 259	s. o.	MAG
Registre des ventes	1 210	789	153 %	663	817	81 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	39 680	10 497	s. o.	37 694	11 218	s. o.	MAG
Sous-total	40 921	14 770	s. o.	38 392	15 064	s. o.	
TOTAL	41 539	15 657	s. o.	38 975	15 850	s. o.	

(1) Les revenus sont inférieurs à 500 \$.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	103 488	s. o.	s. o.	104 742	s. o.	s. o.	DA
Contribution au transport en commun	87 064	s. o.	s. o.	88 050	s. o.	s. o.	DA
Immatriculation – Droits	952 327	s. o.	s. o.	983 996	s. o.	s. o.	DA
Permission de travaux sur les emprises routières	25	s. o.	s. o.	43	s. o.	s. o.	DA
Signalisation touristique commerciale	17	s. o.	s. o.	9	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	1 142 921	s. o.	s. o.	1 176 839	s. o.	s. o.	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	28	28	100 %	13	13	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	36	nd	s. o.	41	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	37	37	100 %	36	36	100 %	CS
Location d'espaces de stationnement	1	1	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Location de terrains et bâtisses	838	838	s. o.	1 013	1 013	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	1	1	s. o.	0	0	s. o.	MAG
Péage – Autoroutes ⁽¹⁾	128 910	s. o.	s. o.	102 165	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	129 849	nd	s. o.	103 269	nd	s. o.	
Redevances							
Redevances – Transport rémunéré ⁽²⁾	19 223	s. o.	s. o.	–43 113	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	19 223	s. o.	s. o.	–43 113	s. o.	s. o.	
TOTAL	1 291 993	5 176 836	s. o.	1 236 994	5 909 427	s. o.	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

(2) Les revenus négatifs en 2020-2021 sont dus à un ajustement comptable en raison du report des revenus perçus dans les exercices précédents dans le cadre du Projet pilote concernant les services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile.

Fonds des ressources naturelles (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Activités en milieu hydrique et terrestre	92	nd	nd	149	nd	nd	DA
Claims	2 672	nd	s. o.	2 830	nd	s. o.	MAG
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures ⁽¹⁾	91	nd	nd	1 171	nd	nd	DA
Pipelines	7	nd	nd	1	nd	nd	DA
Sous-total	2 863	nd	s. o.	4 151	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	1	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Registre public	14	nd	nd	2	nd	nd	DA
Sous-total	15	nd	nd	2	nd	nd	
Redevances							
Redevances minières	20 000	s. o.	s. o.	38 000	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	20 000	s. o.	s. o.	38 000	s. o.	s. o.	
TOTAL	22 878	s. o.	s. o.	42 153	s. o.	s. o.	

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2020, les revenus de licences d'exploration, de production et de stockage ainsi que les autorisations d'exploiter de la saumure sont partagés entre le volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles et le Fonds de transition énergétique.

Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Analyses en laboratoire	84	nd	nd	48	nd	nd	DA
Formules et documents	34	nd	nd	3	nd	nd	DA
Frais d'admission	7	nd	nd	5	nd	nd	DA
Protection des forêts ⁽¹⁾	−78	s. o.	s. o.	−45	s. o.	s. o.	CS
Autres revenus	522	nd	nd	1 313	nd	nd	DA
Sous-total	569	nd	nd	1 325	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	274 647	s. o.	s. o.	320 495	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	274 647	s. o.	s. o.	320 495	s. o.	s. o.	
TOTAL	275 216	s. o.	s. o.	321 820	s. o.	s. o.	

(1) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs s'expliquent par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

Fonds des services de police
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services de police	341 319	670 071	51 %	321 371	663 897	48 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	5 841	5 841	100 %	6 478	6 478	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	6 997	6 997	100 %	8 411	8 411	100 %	CS
Sous-total	354 157	682 909	52 %	336 259	678 786	50 %	
TOTAL	354 157	682 909	52 %	336 259	678 786	50 %	

Fonds d'information sur le territoire
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale ⁽¹⁾	42 988	33 150	130 %	47 558	35 303	135 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	87 673	55 247	159 %	96 986	56 558	171 %	CS
Services spécialisés – Géographique	7 980	8 139	98 %	5 947	6 179	96 %	CS
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	3 286	6 289	52 %	3 317	6 838	49 %	CS
Ventes de biens et services – Géographique	124	356	35 %	214	442	48 %	CS
Ventes de biens et services divers	1 430	1 026	139 %	1 709	1 086	157 %	CS
Sous-total	143 480	104 208	138 %	155 731	106 406	146 %	
TOTAL	143 480	104 208	138 %	155 731	106 406	146 %	

(1) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds du centre financier de Montréal
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Contributions annuelles – Centres financiers	108	158	68 %	139	198	70 %	CS
Études de dossiers	826	1 206	68 %	826	1 179	70 %	CS
Sous-total	934	1 363	68 %	965	1 377	70 %	
TOTAL	934	1 363	68 %	965	1 377	70 %	

Fonds vert
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Permis échangeables – SPEDE ⁽¹⁾	996 745	s. o.	s. o.	635 029	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	996 745	s. o.	s. o.	635 029	s. o.	s. o.	
TOTAL	996 745	s. o.	s. o.	635 029	s. o.	s. o.	

Note : Le 1^{er} novembre 2020, le Fonds d'électrification et de changements climatiques s'est substitué au Fonds vert. De plus, certaines activités ont été transférées, le 1^{er} novembre 2020 au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (FPEDHE). Ainsi, les redevances pour le prélèvement de l'eau et sur l'élimination des matières résiduelles ont été reclassées dans le FPEDHE.

(1) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Héma-Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	840	784	107 %	1 474	1 467	100 %	CS
Vente de tissus humains	1 603	1 603	s. o.	1 448	1 448	s. o.	MAG
Sous-total	2 443	2 387	s. o.	2 922	2 915	s. o.	
TOTAL	2 443	2 387	s. o.	2 922	2 915	s. o.	

Institut de la statistique du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de services	1 747	1 723	101 %	1 624	1 954	83 %	CS
Sous-total	1 747	1 723	101 %	1 624	1 954	83 %	
TOTAL	1 747	1 723	101 %	1 624	1 954	83 %	

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	2 458	2 376	s. o.	1 602	1 920	s. o.	MAG
École	2 432	34 613	s. o.	2 190	35 538	s. o.	MAG
Hôtel pédagogique	1 322	1 208	s. o.	0	198	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement ⁽¹⁾	87	s. o.	s. o.	13	s. o.	s. o.	MAG
Restauration	2 610	3 041	s. o.	570	1 018	s. o.	MAG
Sous-total	8 908	41 238	s. o.	4 375	38 673	s. o.	
TOTAL	8 908	41 238	s. o.	4 375	38 673	s. o.	

(1) L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec partage ses revenus de stationnement avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Les coûts associés à la prestation des services sont entièrement assumés par la SPAQ.

Institut national de santé publique du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services divers	6 235	6 624	94 %	4 222	4 653	91 %	CS
Sous-total	6 235	6 624	94 %	4 222	4 653	91 %	
TOTAL	6 235	6 624	94 %	4 222	4 653	91 %	

Institut national d'excellence en santé et services sociaux
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais d'évaluation scientifique ⁽¹⁾	2 928	6 798	43 %	2 634	7 811	34 %	CS
Sous-total	2 928	6 798	43 %	2 634	7 811	34 %	
TOTAL	2 928	6 798	43 %	2 634	7 811	34 %	

(1) Il s'agit de tarifs perçus en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour l'évaluation scientifique d'un médicament et d'un produit sanguin stable.

La Financière agricole du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	4 976	37 853	13 %	5 082	40 731	12 %	CS
Sous-total	4 976	37 853	13 %	5 082	40 731	12 %	
TOTAL	4 976	37 853	13 %	5 082	40 731	12 %	

Musée d'Art contemporain de Montréal
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	186	1 815	s. o.	9	1 166	s. o.	MAG
Billetterie	662	8 207	s. o.	189	8 840	s. o.	MAG
Location d'espaces	64	88	s. o.	24	2	s. o.	MAG
Location d'expositions	1 214	2 037	60 %	71	720	10 %	CS
Publications	83	330	s. o.	3	460	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	49	56	87 %	5	6	87 %	CS
Sous-total	2 258	12 533	s. o.	301	11 193	s. o.	
TOTAL	2 258	12 533	s. o.	301	11 193	s. o.	

Musée de la Civilisation
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	2 138	17 129	s. o.	429	10 853	s. o.	MAG
Boutique	460	816	s. o.	100	334	s. o.	MAG
Location et concession	583	867	s. o.	75	297	s. o.	MAG
Ventes de produits et services	216	3 841	6 %	82	2 661	3 %	CS
Sous-total	3 397	22 654	s. o.	687	14 145	s. o.	
TOTAL	3 397	22 654	s. o.	687	14 145	s. o.	

Musée national des beaux-arts du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	418	3 169	13 %	98	2 894	3 %	CS
Billetterie	2 037	16 414	s. o.	1 003	14 374	s. o.	MAG
Boutique (publications du musée, autres produits)	987	2 279	43 %	544	1 996	27 %	CS
Location d'espaces et services connexes	264	1 327	20 %	9	1 142	1 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	42	489	9 %	41	440	9 %	CS
Services alimentaires	222	734	30 %	0	713	s. o.	CS
Services auxiliaires – Stationnement	394	88	s. o.	193	55	s. o.	MAG
Sous-total	4 363	24 500	s. o.	1 887	21 614	s. o.	
TOTAL	4 363	24 500	s. o.	1 887	21 614	s. o.	

Office des professions du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels ⁽¹⁾	12 129	12 257	99 %	12 058	12 494	97 %	CS
Sous-total	12 129	12 257	99 %	12 058	12 494	97 %	
TOTAL	12 129	12 257	99 %	12 058	12 494	97 %	

(1) Depuis l'adoption, le 15 octobre 2008, des modifications apportées au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin de couvrir 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année, le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, comme prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou le surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

Régie de l'assurance maladie du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	48 631	48 631	100 %	32 836	32 836	100 %	CS
Recouvrements auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	4 577	4 577	100 %	5 098	5 098	100 %	CS
Services aux personnes assurées	4 260	4 399	s. o.	2 786	2 826	s. o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	347	347	100 %	308	308	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	7 389	7 389	s. o.	7 376	7 376	s. o.	MAG
Ventes de statistiques	518	538	96 %	265	283	94 %	CS
Sous-total	65 721	65 879	s. o.	48 670	48 727	s. o.	
TOTAL	65 721	65 879	s. o.	48 670	48 727	s. o.	

Régie de l'énergie
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	4 363	5 347	82 %	5 446	6 226	87 %	CS
Sous-total	4 363	5 347	82 %	5 446	6 226	87 %	
TOTAL	4 363	5 347	82 %	5 446	6 226	87 %	

Régie des installations olympiques

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Concessionnaires	1 294	1 930	s. o.	446	919	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	4 228	6 498	s. o.	1 079	2 672	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	3 567	5 457	s. o.	2 324	5 228	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	571	856	s. o.	17	39	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	4 390	6 345	s. o.	4 244	9 099	s. o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 691	3 462	107 %	3 512	3 062	115 %	CS
Souvenirs	597	848	s. o.	59	126	s. o.	MAG
Stationnement et vestiaires	3 533	1 507	s. o.	1 892	1 146	s. o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	1 522	2 262	67 %	512	1 120	46 %	CS
Sous-total	23 393	29 165	s. o.	14 085	23 411	s. o.	
TOTAL	23 393	29 165	s. o.	14 085	23 411	s. o.	

Note : Le 1^{er} novembre 2020, la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique s'est substituée à la Régie des installations olympiques.

Régie du bâtiment du Québec

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle et surveillance – Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires	54 678	30 155	181 %	55 881	31 499	177 %	CS
Qualification professionnelle	8 169	10 587	77 %	8 158	12 788	64 %	CS
Réglementation et surveillance – Code de sécurité	8 423	12 410	68 %	8 405	12 329	68 %	CS
Réglementation et surveillance – Installations sous pression	2 702	5 961	45 %	2 614	6 223	42 %	CS
Sous-total	73 972	59 114	125 %	75 057	62 840	119 %	
Ventes de biens et services							
Plan de garantie	548	1 445	s. o.	882	2 023	s. o.	MAG
Sous-total	548	1 445	s. o.	882	2 023	s. o.	
TOTAL	74 520	60 559	123 %	75 939	64 863	117 %	

Revenu Québec (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives ⁽¹⁾	55	38	143 %	57	43	133 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	11 880	13 674	87 %	13 947	14 880	94 %	CS
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	928	3 282	28 %	928	3 538	26 %	CS
Sous-total	12 862	16 994	76 %	14 933	18 461	81 %	
Ventes de biens et services							
Décisions anticipées	38	64	59 %	38	34	113 %	CS
Photocopie de documents	91	nd	nd	38	nd	nd	DA
Autres revenus	—	—	s. o.	323	nd	nd	DA
Sous-total	130	nd	nd	399	nd	nd	
TOTAL	12 992	17 059	76 %	15 331	18 495	83 %	

(1) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

Société de développement de la Baie-James (en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'immeubles	141	288	s. o.	288	405	s. o.	MAG
Prestation de services	2 843	2 843	100 %	4 586	4 586	100 %	CS
Ventes	6 514	5 822	s. o.	8 549	5 145	s. o.	MAG
Sous-total	9 499	8 953	s. o.	13 423	10 136	s. o.	
TOTAL	9 499	8 953	s. o.	13 423	10 136	s. o.	

Société de développement des entreprises culturelles
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	164	3 258	5 %	138	3 623	4 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	245	731	s. o.	175	589	s. o.	MAG
Honoraires de certification	5 329	3 897	137 %	5 214	3 349	156 %	CS
Honoraires de garantie	619	444	s. o.	402	289	s. o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	2 349	3 019	s. o.	1 793	3 177	s. o.	MAG
Sous-total	8 706	11 349	s. o.	7 722	11 026	s. o.	
TOTAL	8 706	11 349	s. o.	7 722	11 026	s. o.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	90 064	s. o.	s. o.	92 261	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	90 064	s. o.	s. o.	92 261	s. o.	s. o.	
TOTAL	90 064	s. o.	s. o.	92 261	s. o.	s. o.	

Société de la Place des Arts de Montréal
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Bars et vestiaires	801	1 271	s. o.	17	159	s. o.	MAG
Billetterie	2 625	4 600	s. o.	100	1 607	s. o.	MAG
Location de salles	2 892	8 455	s. o.	572	11 744	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	1 550	1 771	s. o.	2 044	9 459	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	2 072	3 419	s. o.	623	5 249	s. o.	MAG
Autres revenus	579	731	s. o.	491	1 155	s. o.	MAG
Sous-total	10 519	20 247	s. o.	3 847	29 373	s. o.	
TOTAL	10 519	20 247	s. o.	3 847	29 373	s. o.	

Note : L'exercice 2019-2020 comprend seulement sept mois, puisque la date de fin d'année financière de l'organisme est passée du 31 août au 31 mars.

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	100 267	100 267	100 %	97 209	97 209	100 %	CS
Sous-total	100 267	100 267	100 %	97 209	97 209	100 %	
Ventes de biens et services							
Frais de gestion	153 538	140 601	109 %	141 507	167 349	85 %	CS
Sous-total	153 538	140 601	109 %	141 507	167 349	85 %	
TOTAL	253 805	240 868	105 %	238 716	264 558	90 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Messages publicitaires	11 209	9 953	s. o.	15 605	13 059	s. o.	MAG
Autres revenus	87	119	s. o.	139	334	s. o.	MAG
Sous-total	11 296	10 071	s. o.	15 744	13 392	s. o.	
TOTAL	11 296	10 071	s. o.	15 744	13 392	s. o.	

Note : L'exercice 2019-2020 comprend seulement sept mois, puisque la date de fin d'année financière de l'organisme est passée du 31 août au 31 mars.

Société des établissements de plein air du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès dans les parcs nationaux	17 190	42 103	41 %	20 231	38 219	53 %	CS
Sous-total	17 190	42 103	41 %	20 231	38 219	53 %	
Ventes de biens et services							
Biens et services dans les parcs nationaux, réserves fauniques et établissements touristiques	115 715	107 232	s. o.	103 292	105 705	s. o.	MAG
Sous-total	115 715	107 232	s. o.	103 292	105 705	s. o.	
TOTAL	132 905	149 335	s. o.	123 523	143 925	s. o.	

Société des Traversiers du Québec

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport des passagers	8 749	115 861	s. o.	5 894	102 299	s. o.	MAG
Transport des véhicules	8 439	111 747	s. o.	8 082	140 272	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	7 239	596	s. o.	5 886	487	s. o.	MAG
Sous-total	24 427	228 204	s. o.	19 862	243 058	s. o.	
TOTAL	24 427	228 204	s. o.	19 862	243 058	s. o.	

Société d'habitation du Québec

(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	1	1	100 %	0	0	100 %	CS
Sous-total	1	1	100 %	0	0	100 %	
TOTAL	1	1	100 %	0	0	100 %	

Note : Les revenus et les coûts sont inférieurs à 500 \$ pour la période 2020-2021.

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces – Évènements	2 911	3 399	s. o.	318	6 192	s. o.	MAG
Services alimentaires	2 774	3 240	s. o.	7	129	s. o.	MAG
Services audiovisuels	421	492	s. o.	158	3 106	s. o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	144	610	s. o.	0	69	s. o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	406	1 224	s. o.	12	65	s. o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	218	560	s. o.	22	37	s. o.	MAG
Services optionnels – Autres	930	1 862	s. o.	174	216	s. o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	562	856	s. o.	14	58	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	13	441	s. o.	0	93	s. o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	677	1 343	s. o.	8	17	s. o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	41	155	s. o.	3	4	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	52	77	s. o.	7	17	s. o.	MAG
Autres revenus	185	216	s. o.	53	1 036	s. o.	MAG
Sous-total	9 335	14 475	s. o.	775	11 037	s. o.	
TOTAL	9 335	14 475	s. o.	775	11 037	s. o.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	659	2 316	s. o.	161	1 919	s. o.	MAG
Location de locaux	29	45	63 %	29	41	70 %	CS
Location d'espaces de stationnement	120	338	s. o.	68	615	s. o.	MAG
Location de salles	673	1 899	s. o.	242	2 497	s. o.	MAG
Production et présentation de spectacles	1 319	4 883	s. o.	107	1 316	s. o.	MAG
Services à la clientèle	68	158	s. o.	6	47	s. o.	MAG
Services scéniques	755	2 544	30 %	429	4 042	11 %	CS
Sous-total	3 622	12 183	s. o.	1 040	10 477	s. o.	
TOTAL	3 622	12 183	s. o.	1 040	10 477	s. o.	

Société du Palais des congrès de Montréal
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billets vendus	728	811	s. o.	8	345	s. o.	MAG
Location d'espaces – Évènements	10 232	12 536	s. o.	872	9 534	s. o.	MAG
Services alimentaires	4 180	3 871	s. o.	20	2 478	s. o.	MAG
Services audiovisuels	1 831	957	s. o.	159	886	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	1 910	1 864	s. o.	11	1 418	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	1 050	968	s. o.	48	768	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 589	1 274	s. o.	1 233	1 568	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	5	16	s. o.	61	15	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	2 150	2 283	s. o.	63	1 647	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	267	258	s. o.	7	29	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	115	55	s. o.	0	44	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 768	1 436	s. o.	264	1 293	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	253	277	s. o.	0	48	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	578	580	s. o.	9	522	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	1 368	1 140	s. o.	57	850	s. o.	MAG
Autres revenus	100	47	s. o.	76	43	s. o.	MAG
Sous-total	28 123	28 372	s. o.	2 888	21 489	s. o.	
TOTAL	28 123	28 372	s. o.	2 888	21 489	s. o.	

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Revenus portuaires	5 611	2 901	s. o.	6 419	3 105	s. o.	MAG
Sous-total	5 611	2 901	s. o.	6 419	3 105	s. o.	
Ventes de biens et services							
Location d'immeubles	528	597	88 %	560	621	90 %	CS
Services d'eau industrielle	545	762	72 %	586	788	74 %	CS
Sous-total	1 073	1 358	79 %	1 146	1 409	81 %	
TOTAL	6 683	4 259	s. o.	7 565	4 514	s. o.	

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	29 040	29 040	s. o.	28 957	28 957	s. o.	MAG
Sous-total	29 040	29 040	s. o.	28 957	28 957	s. o.	
Ventes de biens et services							
Attestations	67	860	8 %	45	455	10 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	5 080	5 080	s. o.	3 461	3 461	s. o.	MAG
Revenus d'organismes industriels	51	51	100 %	20	22	92 %	CS
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	3 078	s. o.	s. o.	6 693	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	8 275	5 990	s. o.	10 220	3 937	s. o.	
TOTAL	37 314	35 030	s. o.	39 176	32 894	s. o.	

Société québécoise des infrastructures
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Espaces de stationnement ⁽¹⁾	34 233	20 175	s. o.	20 942	10 589	s. o.	MAG
Location d'espaces	13 010	12 669	103 %	13 414	13 061	103 %	CS
Sous-total	47 243	32 844	s. o.	34 356	23 650	s. o.	
TOTAL	47 243	32 844	s. o.	34 356	23 650	s. o.	

(1) Les services sont fournis par l'entremise de la filiale Société Parc-Auto du Québec.

Société québécoise d'information juridique
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services	11 730	10 893	s. o.	11 895	10 741	s. o.	MAG
Sous-total	11 730	10 893	s. o.	11 895	10 741	s. o.	
TOTAL	11 730	10 893	s. o.	11 895	10 741	s. o.	

Tribunal administratif des marchés financiers
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif des marchés financiers	5	nd	nd	2	nd	nd	DA
Sous-total	5	nd	nd	2	nd	nd	
TOTAL	5	nd	nd	2	nd	nd	

Tribunal administratif du Québec
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	457	10 933	s. o.	570	10 420	s. o.	MAG
Sous-total	457	10 933	s. o.	570	10 420	s. o.	
TOTAL	457	10 933	s. o.	570	10 420	s. o.	

Tribunal administratif du travail
(en milliers de dollars)

	2019-2020			2020-2021			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	17	17	100 %	10	10	100 %	CS
Sous-total	17	17	100 %	10	10	100 %	
TOTAL	17	17	100 %	10	10	100 %	

